

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2024
Tenue sous la présidence de Mme FLORENCE LAMBERT

Présents :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	M.	A.	EBADI	Conseiller municipal
	M.	S.	EMPEYTA	Conseiller municipal
	M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale
	Mme	M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale
	M.	K.	KOEV	Conseiller municipal
	Mme	M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale
	Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
	M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
	M.	A.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	W.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
	M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
	Mme	S.	NISSIM	Conseillère municipale
	M.	L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
	M.	O.	URFER	Conseiller municipal
	M.	M.	WUARIN	Conseiller municipal
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI
	M.	F.	GROSS	Maire
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	N.	BLAGOJEVIC	Secrétaire général
Excusées :	Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale
	Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
	Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
Absente :	Mme	A.	MONTFORT	Conseillère municipale

Procès-verbal : L. BOISADAM / A. KARAM

Public : 4 personnes

ORDRE DU JOUR

Prestation de serment de M. Lester Martinez

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des Commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Présentation du projet de budget communal 2025.
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Organisation du concours de la maison de la musique de la Bessonnette : vote d'un crédit d'étude et de financement (CHF 215'000.- TTC).
 - 6.2 Réaménagement des chemins Saladin, Fourches, David-Munier et de l'avenue De-Gasparin, en relation avec sa mise en séparatif : vote d'un crédit d'étude et de financement (CHF 290'000.- TTC).
 - 6.3 Réaménagement des chemins Flombards et Gradelle, en relation avec sa mise en séparatif : vote d'un crédit d'étude et de financement (CHF 196'000.- TTC).
 - 6.4 Projet de réaménagement du chemin de Conches : vote d'un crédit d'étude et de financement (CHF 195'000.- TTC).
 - 6.5 Ouverture d'un crédit complémentaire pour divers crédits d'engagement terminés au 31.12.2023, et présentant des dépassements (CHF 448'584.55).
7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Mme Lambert (ci-après « la Présidente ») ouvre la séance à 20h37 et souhaite la bienvenue aux participants.

Tout d'abord, la Présidente annonce aux membres du Conseil municipal que Mme Eliane Monnin a remis son activité à Mme Léa Boisadam.

Puis, la Présidente excuse Mmes Jolimay, Nicolas, Ryan et Wyss. La Présidente annonce ensuite qu'une motion a été déposée. Elle sera traitée au point 7 de l'ordre du jour. Elle note que personne ne souhaite remettre une autre motion.

Prestation de serment de M. Lester Martinez

À la suite de la démission de M. Thierry Ulmann, et en l'absence de « viennent-ensuite », sur la liste « Parti Libéral Radical – Chêne-Bougeries », M. Lester Martinez, a été élu sans scrutin, conformément à l'article 164 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 15 octobre 1982.

Conformément à l'article 8 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Mme Florence Lambert, Présidente du Conseil municipal, prie M. Lester Martinez de se lever et donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Martinez répond : « je promets ».

Applaudissements.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Folio 8157, la Présidente relève qu'il manque un espace entre « Commission » et « ne devrait ». Sous le point 2, « la Présidente invite ceux-ci à noter l'ajout "sollicitée par le Bureau" », un « e » est en trop.

Folio 8159, la Présidente suggère de modifier « Cette assemblée se tiendra bien sûr en présence des Commissions culture des deux autres communes chênoises » par « des membres de plein droit des Commissions culture des deux autres communes chênoises ».

Folio 8161, un retour de ligne est manquant avant la dernière phrase de la page.

Folio 8174, la Présidente suggère, à la phrase « que la Commission ad hoc soit composée de plus de quatre membres », d'ajouter « ne recueille que 2 voix pour ».

Arrivée de Mme Lamagat à 20h43.

Folio 8183, la Présidente note qu'il n'y a pas d'annexe. Il est apparu que le texte du projet de délibération intitulé « Modification du règlement du Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries admettant des membres suppléant-e-s au Conseil municipal » n'a pas été joint comme il est de coutume dans le document, ni l'annexe au projet de délibération. La Présidente suggère que le texte soit incorporé comme pour les autres projets de délibération dans le corps du procès-verbal, mais que l'annexe figure en annexe du procès-verbal.

Folio 8158, M. William Locher note qu'il s'agit du chantier « Rigaud-Gradelle » et non du chantier « Giraud-Gradelle ».

- **Le procès-verbal ainsi amendé est adopté par 15 oui et 5 abstentions.**

2. Communications du Bureau

Information de Mme Monika Sommer

La Présidente indique que Mme Monika Sommer a informé, par courriel du 5 septembre 2024, de son départ des autorités communales du groupe PLR, mais de la continuation de son mandat de Conseillère municipale en tant qu'indépendante.

Arrivée de M. Bauduccio à 20h46.

La Présidente ajoute que différents changements pour les Commissions et les délégations ont été annoncés. Ils entrent en vigueur dès à présent, à savoir :

- Mme Anne Déruaz-Lombard remplace Mme Monika Sommer à la Commission petite enfance, jeunesse et écoles.
- M. Kaloyan Koev remplace Mme Anne Déruaz-Lombard en qualité de délégué au PasSage 41.
- M. Lester Martinez remplace Mme Monika Sommer dans les Commissions finances et contrôle de gestion ainsi qu'ad hoc mobilité.

Le Chênois

La Présidente signale une erreur contenue dans la dernière version papier du journal *Le Chênois*. À la suite d'une méprise de l'administration, la synthèse de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2024, qui figure en page 7 du journal du 12 septembre dernier, indique que le crédit pour le concours de la Maison de la musique de la Bessonnette, ceux pour le réaménagement des chemins Saladin, des Fourches, David-Munier et de l'avenue Gasparin, le réaménagement des chemins des Flombards et Gradelle et le réaménagement du chemin de Conches ont tous été acceptés. En réalité, comme cela a été procès-verbalisé le 13 juin 2024, ces quatre projets avaient été ajournés après un vote en ce sens du Conseil municipal. Les quatre propositions concernées sont par ailleurs reproposées par le Conseil administratif. Elles figurent aux points 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 de l'ordre du jour de la séance de ce soir. La version électronique téléchargeable du journal *Le Chênois* a été corrigée.

Courrier de M. Felix Reinmann, candidat à la Cour des Comptes

La Présidente indique que M. Felix Reinmann avait sollicité, par courrier du 1^{er} juillet, une rencontre, afin de présenter son parcours, les valeurs sur lesquelles il appuie son action, ainsi que les orientations qu'il souhaiterait donner à la Cour des Comptes. En sa qualité de Présidente, cette dernière a été amenée à l'informer par écrit le 11 juillet du renoncement du Conseil municipal à le rencontrer, car il n'est pas dans les prérogatives de ce dernier d'auditionner les candidats des élections cantonales.

Courrier de M. Fabrice Boux de Casson, président de l'association du Hameau de Villette

La Présidente rapporte que le 23 septembre, en séance du Bureau, a été discuté le courrier transmis le 15 septembre 2024 par M. Fabrice Boux de Casson, président de l'association du Hameau de Villette, en vue de sa lecture au prochain Conseil municipal. Ce courrier a été adressé à la mairie de Chêne-Bougeries, à l'attention de M. le Maire Jean-Michel Karr, le 3 mars 2024. Il concerne la sécurité piétonne au carrefour près de l'abribus Villette. La Présidente en donne la lecture :

M. le Maire,

N'ayant pas reçu de réponse à notre courrier de février 2023, nous vous adressons une nouvelle lettre, car la situation n'a pas évolué.

Lors de la dernière assemblée générale de l'association du Hameau de Villette, les membres de l'association ont à nouveau relevé que le carrefour aux alentours des abribus, lignes TPG 8 et 20, étaient peu sécurisées pour les piétons provenant du Hameau de Villette ou s'y rendant.

En effet, le trottoir qui existe à cet endroit, à l'intérieur du tournant sur la route de Villette, en direction de ces arrêts de bus, ci-après trottoir A, est particulièrement étroit. Il est très souvent encombré par des bicyclettes parkées durant la journée. En outre, le trottoir A se termine très abruptement. Il n'y a pas à cet endroit de passage piéton qui permettrait de rejoindre le trottoir en face, trottoir B. Aussi à l'issue du trottoir A, les piétons, dont des familles avec enfants et poussettes, sont obligés de marcher sur la chaussée et de la traverser pour rejoindre le trottoir B, en s'exposant aux voitures rentrant dans le virage souvent à vitesse élevée.

Par cette lettre, nous souhaiterions que la mairie de Chêne-Bougeries étudie différentes possibilités assurant la sécurité des piétons devant emprunter le passage décrit ci-dessus, notamment par un élargissement du trottoir A et l'installation d'un passage piéton et/ou une signalétique adéquate permettant au piéton de rejoindre le trottoir B avec plus de sécurité.

Au surplus, il semble essentiel d'améliorer la signalisation à cet endroit pour les voitures entrant dans le Hameau de Villette. En effet, il n'est pas mentionné clairement au conducteur empruntant la route de Villette qu'il faut s'attendre à voir des piétons traverser sur la chaussée. Aussi pour éviter tout malheureux accident, un triangle clignotant signalant la présence potentielle de piéton serait un minimum. En outre, nous sollicitons également que la création de quelques places vélo en contrebas de l'arrêt de bus soient étudiée afin de libérer le trottoir A.

Nous vous remercions vivement de l'attention et de la suite que vous donnerez à la présente et nous vous prions de croire, M. le Maire, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour l'association du Hameau de la Villette, Fabrice Boux de Casson, Président

À M. Empeyta, qui demande si la date indiquée est bien celle du 4 mars 2024, La Présidente précise qu'il s'agissait du 3 mars. Toutefois la lettre lui a été adressée le 15 septembre 2024 pour en donner lecture.

Courrier de Mme Marianne Zonca

La Présidente annonce que le courrier, daté du 26 septembre, a été reçu le 27 septembre. Il est en lien avec la motion de Mme Monika Sommer. En voici la teneur :

*Motion auprès du CM du 3 octobre de Mme Monika Sommer
Pose de candélabres dignes dans la Commune au chemin des Fourches*

Madame,

Depuis de nombreuses années, les habitants du chemin des Fourches constatent la vétusté des candélabres sur la Commune de Chêne-Bougeries par rapport aux candélabres de la partie colognote du chemin des Fourches.

Personnellement j'en avais parlé à M. F. Gross lors d'une sortie des aînés il y a plusieurs années ainsi qu'à Mme Sommer.

Peut-être pourrait-on profiter de la restructuration de l'Axe Frontenex pour enfin régler ce dossier et améliorer l'image de notre Commune vs celle de Coligny.

Je vous remercie beaucoup par avance de votre considération et vous présente, Madame, mes respectueuses salutations.

Marianna Zonca

Courrier de M. Christophe Empeyta

La Présidente informe qu'un courrier daté du 1^{er} octobre et reçu le 2 octobre émane de M. Christophe Empeyta, qui demande urgemment certaines mesures aux autorités communales. La Présidente en donne la lecture :

Madame la Présidente, Chère Madame

Ce courrier vous est adressé ce jour, dans le contexte des différents chantiers qui occupent depuis plus de trois ans, le chemin de la Montagne et récemment la route Jean-Jacques Rigaud. Habitant au 81, 83 chemin de la Gradelle, nous subissons directement comme l'ensemble des riverains, les nuisances non maîtrisées des travaux dont la commune de Chêne-Bougeries a la responsabilité. Ma propriété donne sur le chemin de la Gradelle et le chemin de la montagne, je suis au croisement des deux routes.

Le chantier du chemin de la Montagne annoncé pour 18 mois, n'est toujours pas terminé. Nous entrons dans la troisième année. Les limitations de vitesse ne sont pas installées, les défauts de construction non traités, les aménagements de l'éclairage public, caches sur les candélabres validés en séance in situ, toujours pas posés.

Ces points s'ajoutent à la longue liste des nombreuses errances dans la conduite du chantier, dont l'ouverture répétée de la chaussée, le bruit lancinant des machines dès les premières heures du jour d'un point à l'autre du tracé, les gouilles d'eau qui sont réapparues alors que nous les avions signalées, le rétrécissement dangereux au croisement chemin de la Montagne et la voie verte qui portent les épaules des piétons au contact des rétroviseurs voitures et camions quand deux véhicules se croisent.

Des millions ont été investis dans ces aménagements qui sont en train d'être saccagés par le flot incessant des camions pour les ouvrages de l'école du Belvédère, la future Coop et ceux qui s'annoncent encore route Jean-Jacques Rigaud.

Le résultat de ce premier chantier me porte à douter de la compétence de la commune pour planifier et suivre des travaux et je me pose la question de savoir qui a le niveau de formation requis pour suivre de tels travaux au sein de la commune.

Cela étant dit, ce qui vous donne déjà un aperçu de mon mécontentement face à ces réalités quotidiennes, j'arrive aux points essentiels de mon courrier. Le chantier Jean-Jacques Rigaud qui touche la moitié de la commune.

Ainsi, l'impact de cette gestion calamiteuse de nos deniers atteint des sommets dans la conduite du réaménagement de l'axe Frontenex, portant atteinte encore une fois directement à la qualité de vie des riverains et des habitants, de jour comme de nuit, tout en aggravant les conditions de circulation pour les communes avoisinantes, les transports publics, le trafic pendulaire.

La commune de Chêne-Bougeries ici encore maître d'ouvrage, démontre dès l'installation du chantier et la déviation de circulation, son incapacité si ce n'est sa négligence à anticiper les nuisances voire à s'assurer rapidement des corrections à satisfaction.

Il est ici question de mise en danger des riverains, usagers de la route, piétons, d'un nombre incalculable d'habitants de notre commune qui sont placés de facto dans la position de réclamer voire d'entamer des procédures, puisqu'ils sont systématiquement bannis de la planification et du dialogue tant par l'administration communale que cantonale.

Le détail des doléances est à disposition de tout un chacun à l'Office cantonal des transports. Il semble pourtant utile de porter ici à la connaissance du Conseil municipal quelques points qui relèvent directement de la responsabilité légale de la commune de Chêne-Bougeries.

En effet, l'arrêté du 24 juin de l'OCT n'a toujours pas été mis en œuvre complètement malgré nos demandes ; panneaux de signalisation manquants ou erronés, encombrements des trottoirs, pas de signalisation de limitation de vitesse, destruction de matériel inutile voire aggravant les dépassements de vitesse, interventions nocturnes des entreprises...sans autorisation...

Au cœur de la zone 5 ou ce qu'il en reste, les prescriptions de l'OPB (50-70 db) sont violées de jour comme de nuit et il est devenu impossible de profiter de nos jardins, de dormir la fenêtre ouverte, de se reposer en fin de semaine car les chauffeurs des TPG se comportent comme les automobilistes et les freins moteurs des bus sont devenus des avions à réaction dans la quiétude oubliée de notre commune.

Pour mémoire, le chemin de la Gradelle est interdit depuis toujours aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Aujourd'hui, camions et bus circulent sur cette route qui sera complètement détruite à la fin de la déviation.

Depuis le début de ces travaux ma famille ne peut plus jouir de son cadre de vie de jour comme de nuit car les bus circulent de 5h00 à 2h00 heure du matin toutes les 10 minutes, 7 jours sur 7. Nous vivons un enfer comme tous nos proches voisins.

Les feux provisoires, Gradelle-Montagne ne fonctionnent pas, ils devraient se déclencher à l'arrivée du bus pour permettre son passage facilité, ce qui n'est pas le cas. Nous subissons le freinage, l'attente et le redémarrage. De plus les bus tournent difficilement et empiètent sur le passage piéton côté chemin de la montagne qui porte déjà les traces de leur passage (raclements, bruits, mise en danger des piétons).

Il a fallu attendre le 18 septembre pour voir les gens de la commune en réunion sur l'angle du chemin soit un mois et demi après le démarrage du chantier, quelle rapidité d'action ! Et toujours pas de changement à ce jour, hormis les bandes orange, recollées déjà 3 fois au moins, mieux disposées, quel progrès !

En enlevant toutes les places de parking bleu sur l'axe Gradelle, vous nous privez aussi de pouvoir recevoir amis ou entreprises, en effet mes bureaux sont dans ma propriété et je ne peux plus les recevoir, ce qui impacte directement mon outil de travail !

En plus de ces atteintes répétées à la propriété et à la tranquillité publique, il est aussi indispensable de souligner ici la lenteur voire l'inaction des services communaux qui de surcroît ne tiennent pas informées nos autorités communales de la situation, ne prennent pas en considération les demandes d'amélioration ou dans des délais inacceptables et nous obligent encore une fois à effectuer leur travail !

Les travaux sur la première partie de l'axe rigaud, au vu de la DD 112 118 concerne un collecteur d'eau de pluie à gauche et le réaménagement des trottoirs, îlot central, piste

cyclable etc., Le collecteur central eaux usées au centre de la route Jean-Jacques rigaud n'est pas sur l'autorisation DD 112 118, seulement sur la DD 327 146 qui concerne la partie de l'axe Rigaud entre le chemin Castan et le chemin du Coq d'Inde, mais probablement sur l'autorisation DD 311 709 qui est fermée depuis 26.03.2023. Je pense donc que ces travaux n'ont pas été effectués à ce moment-là, mais ne justifient en aucun cas l'interruption complète de la circulation, la commune aurait ainsi pu mettre en place une circulation alternée et cantonner les nuisances sur cet axe.

Mais ce qui me semble le plus grave est le refus d'entrer en dialogue sur les solutions à disposition et d'entendre que ce qui s'annonce comme un échec complet de la gestion de ce chantier, que ce soit en regard du respect des conditions de vie des communiens, de circulation des transports publics de la maîtrise des calendriers. En effet, dès l'ouverture du second tronçon de travaux, c'est l'ensemble du trafic (TPG, camions, voitures...) qui doit être absorbé par le chemin de la Gradelle !

Du fait du largueur de la route Jean-Jacques Rigaud, il suffirait de supprimer un trottoir, d'un côté ou de l'autre et il y aurait largement la place d'effectuer les travaux en circulation alternée. Il y aura alors la place (2,5 à 3m) à disposition pour le passage des bus et voitures !

Pour toutes ces raisons, je demande au Conseil municipal de convoquer en urgence l'ensemble des services concernés de la commune et du Canton et de voter un crédit supplémentaire pour une indemnisation financière, car je ne peux plus jouir de mon bien et les nuisances subies portent également atteinte à mon outil de travail. Ce qui est un comble, après tous les efforts que j'ai faits pour m'installer en zone 5 et profiter de la quiétude de la zone 5.

J'ai apporté une solution qui me paraît tout à fait réaliste et demande le versement de 200 CHF/jour d'indemnisation, calculé sur la valeur locative et le dommage à mon outil de travail, dès le 4 août 2024, soit 12'000 CHF, à ce jour.

Madame La Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que vous avez pu prendre la mesure des dommages et comprenez que je n'ai aucun plaisir en ce moment à vivre sur ma commune d'origine, outré par l'incompétence des employés communaux qui gèrent ces travaux.

Dans cette attente, je vous adresse mes salutations et vous assure de ma détermination à obtenir les améliorations attendues et réparation pour les tords indûment subis.

Christophe Empeyta Architecte EPFL_SIA_MPQ

Décès de Mme Marie-Alix Gouda-Gard et M. Eric Gilliland

La Présidente annonce au nom du Conseil municipal que la Commune, les autorités communales et le Bureau en particulier ont le profond regret de faire part du décès de Mme Marie-Alix Gouda-Gard, Conseillère municipale de 1983 à 1995, Présidente du Conseil municipal de 1989 à 1994, Conseillère administrative de 1995 à 2003, Maire de Chêne-Bougeries entre 1996 et 2001, ainsi que du décès de M. Eric Gilliland, ancien fourrier des sapeurs-pompiers.

M. Karr rapporte qu'il a connu Mme Gouda-Gard durant les quatre premières années de son parcours de Conseiller municipal lorsqu'elle même était Conseillère administrative. Mme Gouda-Gard était native de Sierre. Elle est « tombée dans la marmite » quand elle était petite, avec un père avocat-notaire et député au Grand Conseil Valaisan, un grand-père Conseiller

d'état, et un frère qui par la suite a été chef de groupe radical au Grand Conseil Valaisan. Ce pédigré l'a précédée à Chêne-Bougeries. Il suffisait qu'elle prenne la parole pour confirmer les craintes, car elle savait débattre. M. Karr relate qu'il avait assisté au débat sur le PLQ de la Garance en 1997. Mme Gouda-Gard avait harangué les membres du Conseil municipal en leur disant « Mesdames et Messieurs, cessez donc de débattre et dépêchez-vous de voter ce préavis, car chaque minute qui passe fait augmenter le loyer des futurs occupants ». Deux minutes plus tard, l'assemblée a voté.

Selon M. Karr, personne n'oubliera Mme Gouda-Gard, qui était aussi tirée à quatre épingles en toute circonstances et circulait à travers la commune en jaguar. Chacun pensait qu'il s'agissait de son véhicule de fonction, mais c'était mal connaître les vestiges protestants de la commune. Mme Gouda-Gard était Maire à l'année du bicentenaire et a consacré au total 20 ans à l'activité communale. Un jour, elle a tourné à nouveau la page, comme elle l'a tournée en quittant Sierre, en quittant Chêne-Bougeries. À part quelques exceptions, elle a complètement tourné le dos à Chêne-Bougeries. C'était son choix, qui a été regretté, mais c'est sa décision. À sa sœur, communière, à ses frères, le Conseil administratif a eu l'occasion de faire part de ses sentiments choisis lors des obsèques.

La Présidente propose à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Repas du Conseil municipal

La Présidente passe ensuite une feuille de présence à remplir pour les personnes qui voudraient participer au repas du Conseil municipal le 26 novembre.

3. Communications des Commissions et des délégations du Conseil municipal

Commission nature, environnement et biodiversité

M. Messerli indique que Mme Wyss lui a prié de donner le rapport de la Commission nature, environnement et biodiversité. Cette dernière s'est réunie le 3 septembre en présence du Conseiller administratif M. Karr et de ses invitées Mmes Christina Meissner, vice-présidente du conseil de fondation du bioparc et fondatrice du centre SOS hérissons, ainsi que Suzanne Soder, bénévole au centre SOS hérissons. À l'ordre du jour, le premier point concernait l'installation à venir du bioparc sur le territoire des Trois-Chêne, plus précisément sur le site de Belle-Idée.

Sans entrer dans les détails, M. Messerli rappelle que la situation du bioparc à Bellevue est devenue très difficile à la fois en raison de l'exiguïté et de la vétusté des locaux et des espaces, mais aussi du vacarme et vortex des avions qui passent très proche. L'espace actuel compte 300 animaux et 90 espèces différentes. Désigné il y a deux ans, le site de Belle-Idée en cours d'élaboration avec l'État peine à se finaliser. Le bioparc a décidé d'avancer et a mandaté des architectes. Le projet, s'étalant sur une surface allant de 3,6 à 5,6 hectares, comprendra des espaces variés, notamment un biodôme (serre tropicale de plus de 1'000 m²).

En seconde partie de la séance, Mme Meissner a présenté le centre SOS hérissons situé dans sa propriété et abritant jusqu'à 30 hérissons soignés dans le but de retrouver leur liberté. Le centre comprend une vingtaine de bénévoles et une présence quotidienne est nécessaire. Trop de hérissons sont victimes des débroussailleuses à fil et d'accidents routiers lors de leur recherche de biotope. La commune de Chêne-Bougeries étudie les mesures de protection de la petite faune

et les recommandations de SOS hérissons s'inscrivent dans ce sens. Trames noires et perméables, jardins aménagés pour leur accueil sont également cités dans la charte des jardins. La pose de panneaux sur la route, installés au moment des déplacements des hérissons (au printemps et en automne surtout) pourraient contribuer à les protéger. Mme Soder, habitante de Chêne-Bourg, se déplace volontiers sur le territoire pour récupérer un hérisson et prodiguer des conseils.

Commission bâtiments et infrastructures

M. Wuarin indique que la Commission bâtiments et infrastructures s'est réunie le 12 septembre pour parler de l'état d'avancement des projets en cours. Il évoque les plus importants, ainsi que ceux ayant démarré ou abouti. Le premier étant l'extension de l'école de Chêne-Bougeries, livrée avant la rentrée à la satisfaction tant des enseignants que des parents. Le préau, quant à lui, a un peu de retard puisqu'il était censé être livré pour la rentrée, mais une première partie sera livrée fin octobre et la seconde en mars, avec des zones provisoires alternées pour les enfants. Pour ce qui est de l'école du Belvédère, le calendrier semble être suivi actuellement, le démontage est en cours et la piscine a été détruite. Pour le pavillon provisoire, il semblerait qu'il soit moins cher que le crédit voté, car le cahier des charges sur lequel le Conseil municipal s'est prononcé n'a pas pu être entièrement respecté. Il a donc fallu recourir à des modules standards, plutôt que ceux souhaités. S'agissant de la réfection du réfectoire provisoire de l'école de Conches, un retard dans les travaux est à noter. Il faut viser janvier 2025, si ce n'est plus tard.

M. Gross précise que l'échéancier est plus optimiste.

S'agissant de la rénovation des terrains de tennis de Claparède, M. Wuarin souligne que les travaux ont pris du retard. Les terrains se trouvant en zone agricole, une APA n'est pas possible. Une livraison est espérée pour la fin de l'année. La Maison de Tara a été livrée (certains conseillers étaient présents lors de son inauguration). S'agissant du 6 Villaret (*tiny houses*), le terrassement est en cours et la livraison espérée pour la fin de l'année.

En ce qui concerne l'acquisition du 3 chemin des Voiron, un crédit de CHF 8'959'117.- a été voté, qui était conservateur dans sa dimension. En effet, la parcelle a été achetée par la Commune à CHF 5'050'000.-, soit 3 millions de francs en-dessous du crédit voté. Le chemin De-La-Montagne a été livré le 11 septembre. À l'axe Frontenex, des travaux ont débuté. S'agissant des crèches, Challendin a été inaugurée le 2 octobre et la crèche du parking vert à côté de la salle communale sera inaugurée le 30 octobre. Pour le Domaine-Patry, l'appel d'offres devrait être publié le 7 octobre (le Conseil administratif confirme que le calendrier est tenu).

Commission ad hoc sur le règlement du Conseil municipal

M. Messerli indique que le rapport sera bref, car les travaux sont en cours. Comme rappelé par la Présidente lors du Conseil municipal du mois de juin, ce dernier a voté pour la création d'une Commission ad hoc en vue de réviser le règlement du Conseil municipal. Celle-ci s'est réunie pour la première fois le 9 septembre.

M. Messerli a été nommé président pour animer ces séances. Deux autres séances ont été fixées les 20 et 27 novembre. Quelques thèmes ont été jugés prioritaires, soit : les indépendants, la question des diffusions des séances du Conseil municipal ainsi que la question des images, et enfin la question des suppléants, qui est en lien direct avec la création de cette Commission ad

hoc. Dès le moment où la Commission aura un projet de règlement, il sera partagé à l'ensemble du Conseil municipal.

M. Empeyta pense que ce qui devrait occuper passablement les travaux concerne le statut des indépendants, mais il n'en est pas fait mention dans le rapport. M. Messerli confirme qu'il l'a bien mentionné.

M. Wuarin ajoute que la question du délai de livraison des documents en amont des séances a également été abordée.

Commission finances et contrôle de gestion

M. William Locher annonce que la Commission finances et contrôle de gestion s'est réunie le 19 septembre en présence du Maire, M. Gross, de M. Fragnière et M. Teles. Elle a poursuivi la discussion du mois de mai sur l'outil de suivi des finances communales. L'administration a présenté une première version de l'outil demandé depuis plusieurs années. Celui-ci a le mérite d'exister bien qu'il doive encore être amélioré (par exemple, seuls les montants bruts sont indiqués). Il manque la partie « subvention attendue », ou encore des indicateurs comme le ratio d'emprunt sur la capacité d'autofinancement, qui pourraient être ajoutés. Vu les crédits actuellement votés, le calendrier de réalisation actuelle et les prévisions de revenus et de charges du budget de fonctionnement, un besoin d'emprunt de l'ordre de 80 millions de francs semble nécessaire. En plus du travail à venir sur le budget de fonctionnement en 2025, il est également demandé un budget d'investissement afin de pouvoir travailler globalement sur des investissements à venir, et pas uniquement au « fil de l'eau », pour chaque demande de crédit, et d'améliorer ainsi l'adéquation des crédits votés avec la capacité d'autofinancement de la Commune. La Commission travaillera dès la semaine prochaine sur le projet de budget 2025, qui aura évidemment un impact sur la disponibilité financière et les investissements possibles par la Commune.

M. William Locher rapporte que la Commission s'est ensuite penchée sur les crédits complémentaires pour les dépassements de crédit pendant l'exercice 2023. Finalement, même si tous les dépassements impactent la trésorerie communale à court terme, ceux en lien avec les collecteurs, qui représentent la quasi-totalité des dépassements, seront remboursés par le FIA avec le crédit de base. Il a par ailleurs été communiqué que l'achat du Domaine-Patry sera exonéré du paiement des droits d'enregistrement lors de son transfert au patrimoine administratif, vu qu'une affectation d'utilité publique est prévue. Cela représente 3% du montant, soit environ CHF 200'000.-.

Commission petite enfance, jeunesse et écoles

M. Schmidt annonce que la Commission petite enfance, jeunesse et écoles s'est réunie le 11 septembre 2024. Elle a reçu M. Alexandre Fouchault, responsable du Service petite enfance, jeunesse, écoles, qui a effectué un point de situation sur le changement de l'atelier parascolaire, qui se déroule de manière satisfaisante, et sur la situation des crèches. M. Fouchault a rappelé qu'au 2 mai 2024, il y avait 295 dossiers en attente. Au 2 septembre, il n'y en avait plus que 135. L'ouverture des deux crèches a permis de réduire la liste d'attente.

Commission culture

La Présidente donne lecture du rapport de la Commission Culture qui s'est réunie le 27 septembre 2024, pour recevoir M. Pierre Bickel, président des Éditions chénoises, en présence de Mme Marion Garcia Bedetti, Conseillère administrative en charge de la culture. Cela a été l'occasion de faire un retour sur ces éditions structurées en association et nées dans les années 80, donc âgées de près de 40 ans et qui accueillent volontiers de nouveaux membres. Le but des Éditions est de faire connaître les Trois-Chêne et de permettre aux habitants de celles-ci de pouvoir être édités. Leur site a été actualisé et les informations utiles se trouvent ainsi en ligne. Les membres des Commissions culture des communes chénoises ne sont pas de plein droit membres de l'association. En revanche, sans parler des subventions annuelles de CHF 3'000.-, pour chaque commune chénoise, le lien avec elle est clairement établi puisqu'un Conseiller administratif ainsi qu'un délégué siège de droit dans son comité : Mme Garcia Bedetti et M. Messerli pour Chêne-Bougeries. Lors de la Commission, la date de l'assemblée générale de novembre n'avait pas encore été fixée. La Présidente interroge M. Messerli pour savoir si cette dernière est connue, ce que M. Messerli infirme.

La Présidente ajoute qu'un appel est lancé pour la possible publication de *Les Trois-Chêne au féminin*, comprenant des publications de femmes : des compositions, des chroniques, des poèmes illustrés de peinture à la gouache, etc.

En seconde partie de séance, la Commission culture est revenue sur l'exposition d'automne 2025 traditionnellement pensée en priorité pour le jeune public et les scolaires, celle de cette année ayant été inaugurée ce soir. La Commission a manifesté son accord sur le principe d'une activité interactive avec l'artiste Martin Engler. Afin d'orienter les décisions à suivre du service culturel, la Commission a échangé sur la manière de la concrétiser

Commissions réunies

La Présidente annonce qu'une séance de Commissions réunies a eu lieu le 26 septembre. Le procès-verbal a été transmis à la Présidente par l'administration en cours d'après-midi. Il convient de noter la célérité à laquelle ce procès-verbal, dont le nombre de pages est important, a été établi en préprojet pour les besoins de la présente séance. Au vu de la longueur du procès-verbal, la Présidente en fera toutefois part lors la prochaine séance du Conseil municipal. Enfin, elle signale que tous les procès-verbaux nécessaires ont été transmis par l'administration dans des temps records.

4. Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à M. Gross, Maire.

A. Bâtiments et Infrastructures – Plan climat communal

École de Chêne-Bougeries

L'inauguration de l'extension de l'école de Chêne-Bougeries a eu lieu le 24 août 2024, en présence des parents d'élèves et des élèves qui ont pu découvrir avec joie les nouveaux espaces mis à disposition des élèves de 1P à 4P et de leurs enseignantes et enseignants. Les travaux de réfection du préau sont encore en cours. Les jeux en bois ont été livrés.

La livraison de la première partie du préau aura lieu la première semaine de novembre. La seconde partie sera quant à elle terminée en mars 2025. Pour rappel, le projet de réaménagement, dessiné en collaboration avec les enfants et enseignants vise à offrir de nouveaux jeux à destination des enfants, dans un environnement plus naturel, perméable et plus ombragé.

École du Belvédère

Le pavillon provisoire a été livré et les classes concernées ont pu en prendre possession à la rentrée. Les travaux de rénovation de l'école existante et la construction de la nouvelle partie ont ainsi pu démarrer dans les délais, pour une fin de travaux prévue à la rentrée scolaire 2026-27.

École de Conches

Les travaux relatifs au nouveau réfectoire scolaire provisoire ont démarré fin septembre. Les élèves pourront en bénéficier dès janvier 2025. Concernant la rénovation et l'extension de l'école, un bureau d'architectes a été sélectionné à la suite d'un appel d'offres AIMP. Une demande de crédit d'étude y relative sera présentée au Conseil d'ici la fin de l'année.

Maison de Tara (10 Villaret)

Les travaux de rénovation se sont achevés à l'entière satisfaction de la Maison de Tara. L'inauguration s'est tenue le 20 septembre 2024 en présence de M. Maudet, Conseiller d'État ainsi que du conseil de fondation et des bénévoles de la maison de Tara, sans oublier les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

La Maison de Tara prend progressivement possession de ses nouveaux locaux pour un accueil de ses résidents prévu pour la fin de l'année.

Crèches de Challendin et du Vallon

Les crèches de Challendin et du Vallon ont ouvert leurs portes respectivement le 26 août 2024 et le 30 septembre 2024. L'inauguration de la crèche de Challendin s'est tenue la veille. Celle de la crèche du Vallon est quant à elle prévue le mercredi 30 octobre, inauguration à laquelle les membres du Conseil municipal sont cordialement invités. Là aussi, les retours tant des utilisateurs que des parents sont très positifs quant aux aménagements de ces locaux.

Ce n'est pas tous les jours qu'une commune inaugure quatre nouveaux bâtiments publics en 3 mois. M. Gross tient ici à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Commune qui ont suivis ces réalisations et se sont engagés durant tout l'été pour que ces ouvrages puissent être livrés dans les temps à leurs utilisateurs, petits et grands.

Chemin des Voiron 3

Le 16 mai 2024, le Conseil municipal avait octroyé au Conseil administratif un crédit de CHF 8'159'117.- en lien avec la participation à une vente aux enchères du bien immobilier situé au chemin des Voiron 3.

La Commune a remporté les enchères avec une offre de CHF 5'050'000.-. Ce bien est actuellement considéré comme un terrain de réserve et un projet pourra y être développé dans le futur.

Axe-Frontenex

La Commune cherche des solutions visant à diminuer les nuisances du chantier de l'Axe Frontenex. Celui-ci est complexe et s'inscrit dans un contexte de contraintes multiples. Nonobstant, la Commune va persévérer dans sa volonté d'améliorer la situation pour tous les riverains concernés dans la mesure de ses possibilités, les principaux leviers d'action étant pour rappel cantonaux.

Chemin des Fourches

À la suite de la motion qui est présentée ce soir et comme indiqué précédemment à sa rédactrice, les travaux de remplacement des candélabres au chemin des Fourches sont déjà planifiés et coordonnés avec les SIG. La Commune avait bien pris note de cette doléance, comme rappelé dans le courrier de Mme Zonca, qui n'a pas pu être réalisée avant pour des raisons de phasages de chantier (la circulation de transit prime). La ligne aérienne devant être enfouie, il convient de coordonner l'ouverture du chemin en lien avec les travaux de l'Axe Frontenex. Ces travaux sont aujourd'hui planifiés pour être réalisés l'année prochaine.

La Présidente passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

En préambule, Mme Garcia Bedetti remercie les collaborateurs et collaboratrices pour leur investissement cet été. Certains ont déplacé leurs vacances pour pouvoir mener à bien les travaux et permettre d'ouvrir les crèches à la rentrée ainsi que de mener à bien le nouveau parascolaire. L'investissement des employés communaux est très important. Mme Garcia Bedetti se dit très attristée par la lettre reçue aujourd'hui qui remet en cause les compétences de tous les collaborateurs de la Mairie sans que cela ne soit fondé.

A. Culture

Les événements à venir

« L'Ombre de Marcel » est une exposition interactive qui se déroulera à l'Espace Nouveau Vallon du 5 au 20 octobre, le vernissage ayant eu lieu ce soir même. La démarche se place entre la naissance de l'art moderne et les débuts de l'art contemporain de Marcel Duchamp durant sa vie, entre 1897 et 1968. Les classes des écoles de Chêne-Bougeries seront, comme de coutume, reçues en journée, tout au long de l'exposition, par les fidèles équipes d'animateurs.

« La chasse en musique » est un dîner-spectacle un peu particulier qui se tiendra le samedi 12 octobre à 19h à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Ce sont 3 sets musicaux interprétés par le Quatuor Byron, cordes et Christophe Sturzenegger au cor, symbole important de la chasse, qui accompagneront les participants autour d'un menu « chasse » servi à table. Les élèves de 5P à 8P profiteront du concert lors d'une représentation scolaire la veille, le vendredi 11 octobre à 14h.

La 5^{ème} conférence-débat Jean-Jacques Gautier en collaboration avec l'Association pour la prévention de la torture, aura pour thème l'isolement en détention et son impact. Elle se tiendra

le mardi 15 octobre à 19h30 à la salle communale. « Brisée » tel est le titre de cette conférence, est également le titre du livre écrit par Mme Glady Ambort, dans lequel elle raconte sa tragique histoire d'emprisonnement qui débuta en 1975 en Argentine alors qu'elle n'avait que 17 ans. Son témoignage très poignant sera également étayé par une psychiatre en détention, ancienne Cheffe du pôle de psychiatrie en détention à Marseille, par une Responsable méthodologie et par le Pr. Robert Roth, Président de l'APT.

Le concert annuel donné par l'Orchestre des Trois-Chêne aura lieu le dimanche 3 novembre à 17h à la salle communale Jean-Jacques Gautier. À la direction Arturo Corrales, Giacomo Grandi au violoncelle, et l'ensemble des musiciens mettront en musique des œuvres de Camille Saint-Saëns, Gustav Holst et Ina Boyle pour un magnifique moment musical intitulé « Invocation ».

Le dixième anniversaire du Salon des Petits Éditeurs sera accueilli par la commune de Chêne-Bougeries. Il aura lieu le samedi 9 novembre de 9h30 à 18h à la salle communale Jean-Jacques Gautier ainsi qu'à l'Espace Nouveau Vallon. S'y trouveront de nombreuses maisons d'édition, quelques animations et présentations, des séances de dédicaces, le tout accompagné d'une petite restauration sur place.

1h15 de spectacle qui se déploie sous la forme d'un cabaret Dada, mis en scène par Benjamin Knobil pour un quatuor d'acteurs, chanteurs et musiciens : voici le programme de « Boris Vian, Mozart et nous » qui se déroulera à la salle communale Jean-Jacques Gautier le vendredi 15 novembre à 20h00. Les artistes, Francesco Biamonte, Eva Fiechter, Nasma Moutaouakil et Jacopo Raffaele inviteront les spectateurs à remonter le temps dans un décor à tourniquette mené par des chansons et numéros successifs autour de Vian, de l'amour et de la liberté.

Pour le dernier concert de cette année 2024 de cette belle collaboration avec l'Orchestre de Chambre de Genève, les Matinales de l'OCG se produiront sous leur forme habituelle, à savoir ambiance *cosy* entre canapés, fauteuils, tapis et poufs, le dimanche 17 novembre à 11h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier pour « Le trombone dans tous ses états ». Le Quatuor de trombones proposera un programme très varié et dynamique pour une rencontre musicale et familiale. Un brunch viendra clore ce beau moment.

B. Petite Enfance

195 nouvelles places ont pu être attribuées pour la rentrée 2024. Il y a actuellement 148 enfants sur la liste d'attente à ce jour (dont 20 dossiers déjà placés, mais désirant une place dans une autre institution). Les nouvelles attributions réalisées pour la rentrée d'août 2024 sont les suivantes :

- Maternelle : 7 nouveaux enfants
- Nouveau Prieuré : 24 nouveaux enfants
- Challendin : 66 nouveaux enfants
- Rigaud : 18 nouveaux enfants
- Vallon : 52 nouveaux enfants
- Petit Manège : 28 nouveaux enfants

C. Social et aînés

Concert des aînés

Monsieur François-Xavier Poizat interprétera, le mardi 8 octobre à 15h00 à la salle communale, des œuvres de Chopin, Schubert et Ravel. Le concert des aînés sera suivi d'un goûter des aînés. Mme Garcia Bedetti remercie les Conseillers municipaux qui ont accompagné les aînés lors de leur sortie les 16 et 30 septembre.

D. Jeunesse

Parascolaire

Le bilan du nouveau parascolaire, après un mois d'activités, est très positif. Excepté quelques petites « difficultés » informatiques lors des inscriptions, résolues à ce jour, la rentrée et les inscriptions se sont très bien déroulées. 809 enfants bénéficient des activités parascolaires, mercredi compris (28 enfants).

Les retours des enfants sont très positifs et selon plusieurs sources, notamment des enseignants, ils sont enchantés de fréquenter le parascolaire et très motivés par les activités proposées.

E. Police municipale

Axe Frontenex

La police municipale a installé des radars préventifs entre le 9 août et le 14 septembre 2024 au chemin de la Gradelle (en direction du chemin Grange-Falquet) ainsi qu'au chemin Saladin.

Constatant un flux inadapté au chemin Saladin, le Canton a rapidement pris de mesures pour y interdire l'accès depuis le chemin des Fourches. Ceci a permis d'améliorer la situation à satisfaction.

Concernant le chemin de la Gradelle, il n'y a aucune possibilité d'aménagement temporaire (coussins berlinois, chicanes, etc.) en raison du passage des véhicules des TPG sur ce tronçon. Les mesures prises par le radar préventif précité montrent que la vitesse « V85 » sur ce chemin est de 37 km/h, ce qui signifie que 85% des mesures se situent en dessous de celle-ci. La plupart des relevés concernant les vitesses supérieures à 50 km/h se concentrent entre 11h00 et 19h00, dont le plus grand nombre le samedi. Pour mémoire et à toutes fins utiles, une entreprise spécialisée, mandatée en 2022 par la Commune, avait placé un radar quasiment au même endroit, alors que ce tronçon était bidirectionnel et comportait des chicanes. À l'époque, la V85 mesurée était de 40 km/h. Les relevés radars et les observations de la police municipale tendent donc à démontrer que la situation ne s'est pas détériorée depuis le début des travaux. Nonobstant cette situation globalement satisfaisante, la Commune est en contact avec la gendarmerie afin de mettre en place des actions conjointes sur le terrain ainsi que de pouvoir bénéficier de contrôles de radars mobiles. En outre, le SABRA examinera prochainement la possibilité d'installer un radar bruit. Le radar préventif restera quant à lui en place pour le moment.

Mme Garcia Bedetti rapporte que lorsqu'elle avait la charge de la mobilité, elle avait appris qu'il était extrêmement compliqué de faire des contrôles de vitesse en zone 30 car il faut prouver que 85% des véhicules respectent la vitesse. Si tel n'est pas le cas, la zone doit d'abord être aménagée. Pour Mme Garcia Bedetti, cette loi est incompréhensible. En tant qu'habitante d'une

zone 30, Mme Garcia Bedetti ne peut que constater que des véhicules roulent souvent beaucoup trop vite. Les statistiques sont plus ou moins objectives mais le ressenti des piétons et des habitants est tout autre. La Commune va donc essayer d'améliorer la situation en mettant la police municipale et la gendarmerie à certains endroits. Ce problème se pose dans toutes les zones 30. En revanche, il n'est pas possible de mettre des radars répressifs en raison des vérifications qu'il convient de faire avant.

Mme Lamagat comprend bien ce que dit Mme Garcia Bedetti et abonde dans son sens. Lorsqu'elle était chargée de la mobilité il y a quelques années, plusieurs séances ont été consacrées à l'aménagement de différentes rues et quartier. Ce qui a été fait sur plateau de l'Ermitage, à savoir du 30 km/h avec des modérations physiques (les gens ne peuvent pas se croiser par moment et doivent s'arrêter), fonctionne. Les gens conduisent de manière plus prévoyante grâce à ces obstacles physiques qui ne sont pas difficiles à mettre en œuvre.

La Présidente fait remarquer à sa préopinante que le présent point concerne les communications du Conseil administratif. Si Mme Lamagat a une déclaration plus longue, elle lui propose de la garder pour les divers car il y a un temps pour tout.

La Présidente passe ensuite la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

A. Territoire, Patrimoine bâti et Village de Chêne-Bougeries

Café de la Fontaine

Pour mémoire, deux appels à projet ont eu lieu fin 2023 puis, en l'absence de candidature crédible, à nouveau début 2024, cette fois-ci avec succès.

Le projet et le plan d'affaire sont en cours de révision avec les candidats retenus pour l'exploitation du Café de la Fontaine, dont la Commune espère toujours l'ouverture durant le premier semestre 2025. La livraison partielle pour une exposition a été faite en mars 2024 et le chantier livré en juin 2024.

Espace public du Village

La Commune rencontrera en novembre le bureau Urbanités, lauréat du concours, courant octobre 2024 afin de finaliser le contrat relatif aux phases SIA 31 à 33.

Installation de bâches et de palissades sans autorisation de construire

La Commune a publié un article dans le Chênois afin d'informer les riverains de leurs obligations en la matière. Dans un second temps, la Commune effectuera les vérifications nécessaires afin de s'assurer que toutes les bâches et palissades soient conformes aux dispositions applicables.

Séance publique du 18 septembre 2024 relative au plan de site « Grange-Falquet »

L'Office du patrimoine et des sites et la Commune ont organisé une séance publique le 18 septembre 2024 au pavillon provisoire du Belvédère visant à présenter la phase de diagnostic nécessaire à l'élaboration du plan de site « Grange-Falquet » (le périmètre précis n'est pas encore défini). Le diagnostic se fonde sur des ateliers réalisés avec les riverains. Les

mandataires externes vont maintenant s'atteler à élaborer l'avant-projet en vue d'une enquête publique durant le premier semestre 2025.

B. Mobilité

Rencontre avec les directeurs généraux de l'OCT et de l'OCGC pour échanger sur la politique de la mobilité

Une délégation du Conseil administratif, accompagné du Service territoire, biodiversité et mobilité, rencontrera les directeurs généraux de l'OCT et de l'OCGC le 11 novembre 2024 afin d'échanger sur les enjeux en matière de politique de mobilité. Cela permettra de traiter un certain nombre de dossiers importants au niveau cantonal, notamment la réfection de la route de Chêne.

Projets d'intervention

La Commune a par ailleurs deux projets d'intervention à l'angle Florissant / hameau de Villette en relation avec la lettre qui a été lue tout à l'heure, un autre au chemin de la Chevillarde, concernant la circulation des camions dans un premier temps et un troisième à l'avenue Goty, en relation avec la restauration des places visiteur qui manquent à la suite de la suppression des places pour les mesures de circulation Axe-Frontenex.

C. Biodiversité

Présentation publique du 26 août 2024 de la remise à ciel ouvert du nant du Moulonais

Le service des aménagements de l'eau et de la pêche a présenté le 26 août 2024 aux riverains concernés par les risques d'inondation du nant du Moulonais le projet de remise à ciel ouvert. L'objectif visé est de diminuer la probabilité et les impacts d'une inondation dans le secteur sachant qu'une carte des risques a été dressée.

Étude du plan lumière

M. Gross et M. Karr ont rencontré la veille les mandataires de l'atelier Radiances 35 pour lancer la révision complète du plan lumière sur l'ensemble du territoire, le mandataire ayant déjà travaillé à Genève sur le projet Optimalux. Celui-ci sera élaboré de manière participative avec les communiens sous la forme d'ateliers et tiendra compte non seulement du bien-être de la faune nocturne, mais également la sécurité des personnes.

D. Sapeurs-pompiers

Pour mémoire et comme le Conseil en avait informé le Conseil municipal avant l'été, le 25 juin 2024, se basant sur des éléments problématiques constatés dans la gestion de la compagnie et les déterminations au titre du droit d'être entendu des personnes concernées, le Conseil administratif avait décidé, à titre de mesure provisionnelle, de suspendre plusieurs membres de l'état-major de leurs fonctions.

Un audit organisationnel a été demandé. Le 10 septembre 2024, l'auditeur externe mandaté par la Commune a rendu son rapport final au Conseil administratif, qui a pris connaissance des conclusions lors de sa séance du 12 septembre 2024. Selon ses termes, la situation qui prévalait au sein de la compagnie est qualifiée de « très préoccupante ». Les principaux constats, qui ont

nécessité une série d'actions immédiates en raison des impacts directs sur la sécurité, sont qualifiés de « graves ».

Le Conseil administratif a transmis le rapport d'audit le 17 septembre 2024 à l'ensemble des membres de l'état-major, dans le cadre de procédures disciplinaires au titre du droit d'être entendu, afin que chacun d'entre eux puisse se déterminer sur les négligences et les manquements identifiés.

Par décisions des 12 et 27 août et du 25 septembre 2024, la Chambre administrative de la Cour de justice a toutefois accordé l'effet suspensif aux recours déposés par les intéressés, demandant leur réintégration jusqu'à ce que les décisions sur le fond soient rendues.

À la suite de cela, la Commune a été informée par la compagnie d'effectifs réduits à partir du 30 septembre, en raison de 9 demandes de congé qu'elle a reçues, de la part de sapeurs qui avaient pourtant fourni plus de 700 heures pendant l'été pour remettre en conformité un grand nombre de points en caserne en conformité un grand nombre de points en caserne. Leur dernier engagement aura été de prêter main forte aux communes voisines lors des ruptures d'approvisionnement en eau potable et s'est terminé dimanche dernier à 23h15, puisque faute d'effectif non seulement numériquement mais en termes de qualification, le Conseil administratif a été contraint de constater une suspension des activités. Mais la continuité des prestations à la population est assurée 24/24h par le Groupement SIS depuis lundi dernier. M. Karr tient à saluer également ici l'engagement exceptionnel du Commandant ad intérim tout au long des trois derniers mois.

A des fins de transparence et puisque les membres du Conseil municipal sont tous soumis au secret de fonction, le Conseil communiquera d'ici peu une copie du rapport d'audit aux membres du Conseil municipal dans le respect des dispositions légales applicables.

5. Présentation du projet de budget communal 2025

La Présidente cède la parole à M. Gross.

Un document est projeté à l'écran.

M. Gross passe directement aux grandes orientations 2025. Comme rappelé dans les communications, plusieurs bâtiments ont été ouverts. En outre, la Commune a accueilli plus de 2'500 communiens ces cinq dernières années, ce qui nécessite de revoir à la hausse les créations de poste. Ce sont 7,7 équivalent plein temps (EPT) supplémentaires qui seront proposés dans le cadre du budget 2025. Une allocation de vie chère a été prise en compte, aujourd'hui estimée au maximum à 1,5%.

Les natures 31, charges de biens, services et autres charges d'exploitation se trouvent dans la continuité des années précédentes, sur l'entretien notamment du patrimoine administratif, de même que pour les natures 34 charges financières, concernant l'entretien des bâtiments du patrimoine financier. Pour les natures 36, charges de transfert, Mme Garcia Bedetti a rappelé précédemment la mise en place d'un nouveau parascolaire, avec une extension des horaires de prise en charge des enfants. Elle se solde par une augmentation des charges relatives. Par ailleurs, Chêne-Bougeries poursuit sa politique de subventionnement aux ménages, à travers les rénovations thermiques et la mobilité douce.

M. Gross poursuit avec les charges extraordinaires. Comme ces précédentes années, le Conseil administratif continue de proposer l'amortissement de la cotisation au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). En outre, les revenus fiscaux continuent d'augmenter – 8,7% par rapport au budget de l'année précédente. Cela équivaut à un total de recettes estimé, la dernière estimation datant du mois d'août. De nouvelles estimations seront communiquées à la fin du mois d'octobre, aussi les totaux peuvent être adaptés selon les dernières prévisions du département des finances et contrôle de gestion.

Le total des charges, en augmentation de CHF 3'135'000.- par rapport au budget précédent, atteint CHF 83'023'235.-, et le total des recettes est estimé à un peu plus de 93 millions, soit un excédent de revenus équivalant à CHF 10'332'929.- pour le moment. Pour rappel, environ 40 % du budget est incompressible, puisque la Commune est légalement liée de s'acquitter d'un certain nombre de charges, à commencer par la péréquation financière en légère diminution, de CHF 21'067'000.- à un peu plus de 20 millions de francs, soit une diminution de 5,18%. Les coûts anciennement du GIAP ont été ajoutés au parascolaire, avec un montant qui passe de 3,3 millions de francs à un peu moins de 4 millions de francs, soit une augmentation de 20%, en partie dû à l'extension des horaires d'accueil.

Les quatre espaces de vie infantine (dont la notion incompressible peut être discutée, car certains diront qu'il n'est pas obligatoire d'offrir des places de crèche mais il s'agit d'une politique souhaitée par cette législature) représentent un total de subvention à moins de 10% du budget, soit CHF 6'972'851.-. Le Centre sportif de Sous-Moulin est stable, le groupement du SIS augmente de près de 15% et les autres montants sont moins significatifs. Le budget par nature « charges », à la suite de la proposition d'augmenter le nombre de postes, augmente légèrement au poste de charge de personnel de 5%, passant de 14 millions à 14,7 millions de francs. Les autres charges sont similaires.

Les revenus fiscaux montrent une augmentation de moins de 10%. Le résultat, en regardant l'évolution des charges et revenus par rapport au compte de 2022 et 2023, est un peu moins important. Il y a une légère diminution du total des revenus estimés, encore susceptibles de changer pour les comptes 2024. Au niveau des comparaisons des charges, les charges de transfert occupent près de 40% du montant du budget, le second poste de charge étant les charges de personnel. Au niveau des revenus communaux, ces derniers dépendent principalement des revenus fiscaux tant sur les personnes physiques que morales.

Quant à l'amortissement du patrimoine administratif, le montant d'amortissement estimé est similaire à celui de 2024 (6,5 millions contre 6,4 millions de francs en 2024). Au total, les personnes physiques augmentent de 10%, en revanche l'estimation des recettes sur les personnes morales serait à fin août en deçà des estimations qu'il y avait en 2024 (soit un peu moins de 10 %).

M. Gross montre ensuite la structure fiscale par un graphique comportant le delta entre les personnes physiques et morales. Au niveau de l'évolution du centime, le plafond tend vers les 2,6 millions de francs. Sauf erreur, il est estimé à ce jour à 2,7 millions de francs selon les dernières estimations. Pour les personnes morales en revanche, il y a une légère diminution par rapport au budget de 2024 qui est légèrement en-deçà.

Au niveau de l'adoption du budget, une séance est prévue lundi 7 octobre en Commission finances et contrôle de gestion pour une première discussion. Une séance de Commissions

réunies est ensuite proposée le jeudi 31 octobre à laquelle M. Gross convie également les indépendants (sous réserve de l'approbation de la Présidente).

M. A. Locher suggère d'élargir cette séance à l'entier Conseil municipal, ce que rejoint M. Gross. Ce dernier ajoute qu'un préavis sera donné le 7 novembre pour un vote au Conseil municipal le 21 novembre, sachant que le Conseil a jusqu'au 31 décembre pour adopter le budget.

6. Propositions du Conseil administratif :

6.1 Organisation du concours de la maison de la musique de la Bessonnette : vote d'un crédit d'étude et de financement (CHF 215'000.- TTC)

Présentation de l'objet

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une décision et d'un vote du Conseil municipal sur un objet immobilier précis, M. Messerli annonce qu'il se retire de la salle, pour éviter toute ambiguïté puisque son domicile est proche de la parcelle en question.

M. Messerli sort de la salle à 22h03.

La Présidente passe la parole à M. Gross, Maire, qui mentionne que la parcelle de la Bessonnette fait l'objet de deux crédits d'études, l'un qui porte sur l'aménagement de la maison de maître et qui sera présenté prochainement au Conseil municipal, et l'autre qui concerne l'organisation d'un concours pour aménager le bas de la parcelle et qui fait suite aux deux demandes préalables qui avaient été effectuées par le Conseiller administratif délégué au territoire. À l'issue de ces demandes préalables, il avait été demandé de lancer un concours d'architecture en vue de la création d'un bâtiment pour accueillir le programme d'une maison de la musique tel qu'il avait été dessiné par le rapport de M. Marty. Le coût pour l'organisation de ce concours se monte à CHF 215'000.- au total, soit CHF 54'000.- pour les honoraires de l'organisateur, CHF 75'000.- pour les prix et mentions des candidats, ainsi que divers autres honoraires et frais.

La Présidente passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative en charge de la culture.

Mme Garcia Bedetti rappelle que la société ManGocom avait été mandatée pour un avant-projet d'étude en vue de la « création d'un centre de formation musicale et d'échanges culturels ». À la suite des discussions au sein de la Commission culture, qui avait reçu l'Accademia d'Archi et La Lyre, il a été décidé de créer un centre pour l'enseignement de la musique, plutôt qu'une maison ou centre de la musique. En effet, la Commune compte sur son territoire non seulement La Lyre et son école de musique ainsi que l'Accademia d'Archi, mais également le Conservatoire et Jaques-Dalcroze. Toutes ces institutions ont besoin de salles pour pouvoir donner des cours de musique. Actuellement, il a fallu « renvoyer » Jaques-Dalcroze parce que la Commune avait besoin du bâtiment de l'école De-La-Montagne pour le parascolaire. Le Conservatoire a également dû être déplacé. Moins d'espaces sont à sa disposition, parce que, c'est un fait, la Commune manque de locaux pour l'enseignement de la musique. Chêne-Bougeries compte aussi de plus en plus d'enfants – bientôt mille –, et les parents désirent que leurs enfants suivent des cours de musique à proximité de leur domicile, au lieu de devoir les envoyer en ville. Pour le moment, la Commune jongle avec les locaux. Certes, elle est en train d'agrandir des écoles, mais elle sait que, quand ces écoles seront agrandies, elles seront déjà pleinement occupées. De plus, il est malheureusement compliqué d'obtenir du Département de

l'instruction publique suffisamment de salles pour que d'autres institutions puissent y donner des cours de musique. Pour toutes ces raisons, il est proposé de créer un centre de l'enseignement musical. Des synergies seraient développées avec la maison de maître de la Bessonnette (dont le projet prévoit des salles d'expositions au 1^{er} étage, de la restauration au rez-de-chaussée et des résidences d'artistes), avec la salle communale et avec tous les autres bâtiments dans lesquels se tiennent des événements culturels.

Mme Garcia Bedetti n'a pas besoin de rappeler que la musique est très importante pour le développement des enfants. Aujourd'hui, les jeunes sont plutôt sur leur téléphone portable, sur les réseaux sociaux, etc. Selon Mme Garcia Bedetti, il est pertinent de leur donner une autre vision du monde et les sensibiliser à un art qui peut donner un sens à leur vie, qui peut les réjouir, les passionner et les occuper d'une façon intelligente. Il est vrai que ce centre pour l'enseignement de la musique a un coût, mais Mme Garcia Bedetti pense que le financement pour construire le bâtiment ne devrait pas poser de problème. Quant au fonctionnement, il sera possible de trouver des synergies avec le Conservatoire. De plus, l'Accademia d'Archi pourrait trouver des subventionnements pour l'aménagement, par le biais par exemple de fondations. En conclusion, si le Conseil municipal pense qu'il est important d'investir pour les futures générations, d'investir pour la jeunesse parce qu'elle est le futur, s'il estime que la musique est une chose importante dans la vie – Mme Garcia Bedetti en est convaincue –, elle l'invite à voter ce crédit. Ce centre pour l'enseignement de la musique rendra service non seulement aux générations futures, mais aussi aux prochains Conseils administratifs, qui devront sinon continuer à jongler pour trouver des salles pour les cours de musique, déplacer les institutions d'un endroit à l'autre quand des bâtiments sont rénovés, tout cela alors que les enfants seront de plus en plus nombreux à Chêne-Bougeries.

Enfin, Mme Garcia Bedetti souligne qu'un centre pour l'enseignement de la musique, avec une petite salle d'audition, pourrait représenter un grand plus pour la Commune et la région.

La Présidente passe la parole à M. Wuarin, président de la Commission bâtiments et infrastructures. Celui-ci n'ayant pas sous les yeux le préavis de ladite Commission, lequel était prêt pour la séance du Conseil municipal du mois de juin, la Présidente lui rafraîchit la mémoire : la Commission bâtiments et infrastructures a préavisé favorablement la délibération par 4 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

La Présidente passe la parole à M. William Locher, président de la Commission finances et contrôle de gestion.

M. William Locher indique que, lors de la séance de la Commission bâtiments et infrastructures élargie aux membres de la Commission finances et contrôle de gestion, la Commission finances et contrôle de gestion a préavisé favorablement la délibération par 3 voix pour et 1 abstention. Les discussions ont porté sur l'opportunité de réaliser un concours au lieu de mandater directement un architecte. Puisque la Commune devait de toute façon passer par une procédure AIMP pour s'assurer du meilleur résultat possible, un concours semblait le plus opportun. Une discussion a également eu lieu sur le cahier des charges, qui n'était pas connu au moment de la Commission et qui devait être réalisé durant l'été – M. William Locher ne sait pas si le cahier des charges a été établi depuis lors. Certains commissaires ont proposé de mettre en pause ce projet dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les investissements, alors que d'autres ont proposé au contraire de le traiter rapidement au vu de la pression actuelle sur les salles de cours, comme l'a rappelé Mme Garcia Bedetti.

Discussion

La Présidente ouvre la discussion. Elle sait qu'à teneur du règlement, les prises de parole se font dans l'ordre dans lequel elles sont demandées. Si des chefs de groupe devaient néanmoins lever la main en priorité, cela pourrait clarifier les débats.

M. Le Guern a été surpris en lisant l'ordre du jour de la séance, parce qu'il a eu l'impression que c'était celui du Conseil municipal du mois de juin qui avait été renvoyé par erreur. Il rappelle que l'examen de cet objet et des trois suivants à l'ordre du jour avait été ajourné en attendant que la Commission finances et contrôle de gestion puisse statuer sur le volume d'investissements annuels admissible pour la Commune. Cette année, depuis le 1^{er} janvier, ce sont déjà 40 millions de francs d'investissements qui ont été engagés. L'année dernière, c'était 86 ou 87 millions de francs. Ces montants ne sont pas négligeables et ils sont largement supérieurs aux moyens actuels de la Commune. Comme l'a rappelé plus tôt le président de la Commission finances et contrôle de gestion, avec tous les investissements déjà en cours, la Commune devra emprunter 80 millions de francs dans les années à venir – M. Le Guern ne sait pas si ce sera en 2025 ou en 2026, mais la Commune devra emprunter. Un projet de fichier en cours de finalisation a été présenté en Commission finances et contrôle de gestion.

M. Le Guern précise que ce fichier comporte encore de nombreux bugs et, comme l'a aussi mentionné le président de la Commission finances et contrôle de gestion, il ne donne pas les montants nets des dépenses prévisionnelles. Il a été transmis aux membres de la Commission pour qu'ils puissent se familiariser avec ce système (cela a permis d'ailleurs de voir que, si l'on ne payait pas sa dîme à Bill Gates, l'on ne pouvait pas travailler sur ce document, parce que celui-ci n'est pas accessible sur des fichiers *open source*). La Commission finances et contrôle de gestion n'a pas débattu du fond du problème, c'est-à-dire de la capacité d'investissement réelle de la Commune.

Par conséquent, M. Le Guern considère qu'il est prématuré de statuer sur ce sujet et il s'étonne que le Conseil administratif ait cru bon de revenir à la charge dès le mois de septembre. Il s'étonne également que le bureau, dont une des tâches essentielles est de vérifier que le travail en commission a été fait avant qu'un objet ne passe au Conseil municipal, n'ait pas réagi. Si le Conseil administratif veut forcer la main au Conseil municipal, la réponse sera « non » sur les quatre propositions à venir. Pour le premier projet, si ce n'est pas un « non » définitif, c'est quasiment un triple « non ». Le premier « non » est motivé par les raisons que M. Le Guern vient d'exposer. Le deuxième se rapporte au fait que l'acquisition de la Bessonnette a coûté 24 millions de francs à la Commune et que les travaux de rénovation lui coûteront 6 millions de francs soit déjà 30 millions de francs qu'il faut dépenser sur la Bessonnette. Enfin, la troisième préoccupation concerne la nature du concours, qui fait passer Chêne-Bougeries sous les fourches caudines de la SIA. M. Le Guern a encore en travers de la gorge le coût de l'école du Belvédère, laquelle est issue d'un concours et a coûté la bagatelle de 49 millions de francs. Pour ces trois raisons, il est sage de différer la décision du Conseil municipal. M. Le Guern ajoute que le Conseil municipal peut aussi voter « non » ce soir et revenir sur cet objet ultérieurement. Mais il ne peut pas engager l'ensemble de la population sur des dépenses permanentes dont on ne sait pas exactement comment elles seront financées. En d'autres termes, ce n'est pas un « non » relatif au projet, mais un « non » relatif aux moyens de financement.

La Présidente relève que M. Le Guern a évoqué la parcelle de la Bessonnette. Si elle a bien compris, le refus est malgré tout aussi lié au projet lui-même.

M. Le Guern rappelle à la Présidente que ses appréciations ne sont pas tolérées par l'article 12 du règlement du Conseil municipal.

La Présidente essaie simplement de comprendre les propos de M. Le Guern. Puis elle passe la parole à M. Gross, une question relative aux finances ayant été soulevée.

M. Gross explique que l'idée était de revenir en Commission finances et contrôle de gestion pour initier le travail. Les points à l'ordre du jour mentionnés par M. Le Guern concernent des études, pour le réaménagement de chemins et pour un concours. Certes, un lauréat sera choisi à l'issue du concours. Toutefois, la réalisation du projet lauréat est soumise à l'approbation d'un crédit. À ce moment-là, le Conseil municipal considèrera peut-être qu'en effet, le coût de la réalisation d'une maison de la musique est trop élevé ou, au contraire, il estimera que le prix est raisonnable.

Dans l'intervalle, M. Gross informe que la capacité financière de la Commune par rapport à ses investissements aura pu être affinée avec la Commission finances et contrôle de gestion. Le Conseil administratif a estimé qu'il était opportun de ne pas prendre de retard avec la présentation de ces projets et qu'il aurait loisir de discuter du mode de financement avec la Commission finances et contrôle de gestion, en parallèle.

M. Empeyta remercie M. Le Guern de rappeler le Conseil administratif au bon sens et pour la sagacité et la précision de ses interventions répétées. Mme Garcia Bedetti a donné, peut-être même sans le vouloir, un argument dont M. Empeyta va s'emparer. Quand on parle de projet, on parle de réalisation. Quand on parle de réalisation, on parle de fonctionnement. Lorsque l'outil qui est réclamé depuis quatre ans et demi, que toutes les communes de la République et Canton de Genève manient chaque année et qui est imposé par la LAC, sera enfin disponible, il faudra faire des arbitrages. M. Empeyta sait bien que la Commune n'a pas l'habitude de faire des arbitrages – elle préfère agiter la veuve et l'orphelin, ou le violon. Mais les arbitrages se font aussi sur le fonctionnement. Si Mme Garcia Bedetti présente des projets pour lesquels un budget de fonctionnement n'a pas été établi, elle présente de la brique et du ciment. Or, ce ne sont pas la brique et le ciment qui assureront la pérennité de ce que Mme Garcia Bedetti vend au Conseil municipal. M. Empeyta est convaincu des arguments avancés en matière d'enfance, d'ouverture sur le monde, etc. Il est aussi un grand mélomane, comme Mme Garcia Bedetti. Cependant, si la pérennité des projets n'est pas garantie, autant ne rien faire. M. Empeyta souligne que les grandes fondations, comme la fondation Wilsdorf pour ne citer qu'elle, ne financent pas le fonctionnement. Aucune fondation sur le plan cantonal ni même fédéral, n'est capable, de par ses buts ou ses liquidités, de faire ce que Mme Garcia Bedetti annonce. Le fonctionnement doit être intégré dans le budget de la Commune, puisqu'il s'agira d'une dépense courante. C'est cela qu'il faut garder du discours de Mme Garcia Bedetti ce soir : il est nécessaire de pousser l'exercice sur la base de ce que M. Le Guern a rappelé ce soir, c'est-à-dire la précision, et d'intégrer ensuite le fonctionnement, puisque celui-ci permettra aux enfants de grandir un violon à la main. Sinon, la Commune aura uniquement offert quelque chose qui périlclitera – et elle aura offert encore un scandale pour *La Tribune*.

Mme Garcia Bedetti n'a pas dit que les fondations intervenaient pour le fonctionnement, mais pour l'aménagement. Elle souligne ensuite qu'il est prématuré de parler de fonctionnement parce que ni la taille de ce centre de l'enseignement musical ni les entités qui y participeront ne sont encore tout à fait définies. Mme Garcia Bedetti souligne qu'il s'agit uniquement d'un crédit d'étude, et pas d'un crédit de construction. Le Conseil administratif a quelques idées par rapport au fonctionnement, mais ces discussions auront lieu le moment voulu. Présenter un budget de fonctionnement avant de faire le concours ne servirait à rien, parce que ce budget risque bien de changer par la suite. Il en va de même pour les investissements, et les rentrées fiscales. Chaque année, des budgets sont établis, mais la Commune a peu de visibilité dans ces domaines et, chaque année, les comptes diffèrent des budgets. C'est aussi une question de priorités.

Certains peuvent avoir comme priorité d'exiger en effet des finances communales saines, sans jamais emprunter et d'attendre que la Commune se constitue un pactole suffisamment important avant de faire un investissement.

Mais aujourd'hui, à Genève, qui peut s'acheter une maison sans emprunter ? Mme Garcia Bedetti ne connaît personne qui pourrait le faire. Et la Commune devrait pouvoir le faire ? Par ailleurs, en référence à la lettre lue par Mme la Présidente lors des communications du bureau, Mme Garcia Bedetti trouve étonnant que des habitants demandent à être dédommagés en raison du bruit et des inconvénients liés à des travaux. Elle-même ne peut plus jouir de son jardin depuis des mois et doit garder ses fenêtres fermées de 7h00 du matin jusqu'au soir à cause du bruit. Elle pourrait aussi écrire une lettre à la Commune pour exiger un dédommagement. Si tous les habitants le faisaient, cela coûterait vite cher. Mme Garcia Bedetti remarque que, pour ces demandes de dédommagement, il semble qu'il n'y ait pas de problème, mais que, quand la Commune veut réaliser quelque chose pour les habitants, cela pose un problème. En outre, elle trouve également étonnante cette façon de systématiquement ajourner pour ne pas prendre de décisions. Pour elle, c'est un manque de courage politique. Elle invite ceux qui le souhaitent à voter contre la délibération, plutôt qu'à ajourner encore et encore, parce qu'il manquerait tel élément, puis tel autre.

M. Antoine Locher constate que, ce soir, un membre des Verts et un ancien membre des Verts, désormais indépendant, accusent en premier lieu le Conseiller administratif en charge des finances, qui est Vert, et le Conseil administratif *in corpore*, qui était à majorité Verte avant la démission de ce parti d'un de ses membres, d'avoir remis à l'ordre du jour des sujets qui avaient été ajournés. M. Antoine Locher est étonné d'assister ici à la débâcle du parti des Verts. Il relève en outre que, selon certains, le Bureau n'aurait pas dû accepter de mettre ces points à l'ordre du jour – or, sur les quatre membres du Bureau, l'un est un Vert. Il s'étonne de cette attitude. Cela fait plusieurs années que la Commune avance sur le dossier de la Bessonnette. Un Conseiller administratif, qui était encore Vert à l'époque, a même déposé une demande préalable pour savoir ce qui pouvait être construit sur la parcelle. La Commune a toujours songé à la possibilité d'y créer une école de musique. Il n'y a aucune raison de bloquer ce dossier maintenant. En réalité, il est temps désormais de commencer à concrétiser un projet, et ce n'est pas pour des questions financières que certains s'y opposent, mais simplement parce qu'ils n'ont pas envie de ce projet.

Durant cette législature, M. Antoine Locher rappelle que le Conseil municipal a voté bon nombre d'objets inutiles, extraordinairement chers, comme les *tiny houses* à 1,8 million de francs pour neuf personnes. Ici, il s'agit d'un crédit d'étude de CHF 215'000.- pour, comme Mme la Conseillère administrative en charge de la culture l'a rappelé, mille enfants sur la Commune. Depuis bientôt cinq ans, le Conseil municipal vote des inepties, mais, comme les élections approchent, certains font de l'électorisme, ils décident qu'il faut tout bloquer, que les budgets sont mal gérés. Le Conseil municipal a voté des budgets qui comprenaient des augmentations qui n'avaient aucun sens, présentés par le Conseiller administratif en charge des finances Vert. Et tout d'un coup, ce soir, les budgets seraient mal gérés. Tout cela n'a aucun sens. M. Antoine Locher les enjoint à régler leurs querelles en interne et à avoir le courage de dire qu'ils ne veulent pas d'un centre de musique à la Bessonnette ni des réaménagements de chemins qui devront de toute manière être ouverts – les crédits d'études aux points suivants à l'ordre du jour visent en effet à repenser ces chemins afin de réaliser des aménagements intelligents en profitant des travaux des SIG, et à ne pas se dire, dans cinq ans, que c'était peut-être bien l'occasion de le faire. Les crédits proposés ce soir sont tous sensés et ils ne sont pas aussi élevés que cela, par rapport à de nombreux autres objets stupides, comme les *tiny houses*, que le Conseil municipal a votés. M. Antoine Locher invite le Conseil municipal à arrêter de

tergiverser et à voter – et que ceux qui ne veulent pas voter parce qu'ils sont opposés au projet aient le courage de voter « non ».

Mme Nissim ne rejoint bien sûr pas les propos de son préopinant. Durant plusieurs législatures, des PLR, et non pas des Verts, étaient à la tête de la Commune. Très peu d'investissements ont été réalisés, sans compter les baisses du centime additionnel qui entraînent des trous dans les budgets de la Commune. Ensuite, Chêne-Bougeries a eu des magistrats Verts, qui ont engagé de nombreux investissements pour rattraper le retard, compte tenu également de l'augmentation de la population, et en construisant notamment des écoles et des crèches qui, pour Mme Nissim, paraissent autrement plus importantes que la construction d'une maison de la musique. C'est une question de priorités. La priorité de Mme Nissim n'est pas de construire une maison de la musique quand les investissements sur les dix prochaines années, qui ont été présentés au Conseil municipal, sont bien plus importants et légalement requis.

Mme Nissim est aussi mélomane que d'autres, mais elle s'étonne que la maison de la Bessonnette soit actuellement mise à disposition de La Lyre et de l'Accademia d'Archi. Certes, celles-ci ont dû être toutes deux déplacées en raison des travaux dans les écoles. Mais, si La Lyre est une association, l'Accademia d'Archi est une entreprise privée, à laquelle Chêne-Bougeries met à disposition des locaux de manière gratuite et qui, en plus, est subventionnée par la Commune. Cette dernière fait déjà beaucoup d'effort pour soutenir les activités musicales, ce qui est louable, mais Mme Nissim ne veut pas voter maintenant un crédit d'étude qui sera ensuite suivi d'un crédit d'investissement – ce n'est évidemment pas le coût de CHF 215'000.-, relativement faible, qui est remis en question, mais celui de la construction qui y fera suite, sans parler des frais de fonctionnement qui suivront encore. Pour Mme Nissim, il s'agit d'une question de priorités et elle refusera ce soir ce projet.

Mme Lamagat souhaite obtenir une précision. Dans le document qui a été transmis aux membres du Conseil municipal, il s'agit d'organiser un concours en vue de la création d'un bâtiment pouvant accueillir une maison de la musique. Cette maison de la musique serait-elle située dans la maison existante de la Bessonnette ? Ou prendrait-elle place dans un nouveau bâtiment ? Dans ce deuxième cas, qu'advierait-il de la maison de maître Bessonnette ?

M. Gross indiquait en introduction que la Bessonnette faisait l'objet de deux projets. Le premier concerne la réaffectation de la maison de maître existante, sur le haut de la parcelle, projet notamment porté par M. Umstätter, que M. Gross remercie du reste de sa présence ce soir dans le public. Il s'agit de rénover cette maison pour créer un espace d'exposition au premier étage, un espace de résidence pour artistes au deuxième étage et, au rez-de-chaussée, des salles pouvant accueillir notamment des répétitions, ainsi qu'un restaurant. Un crédit d'étude sera prochainement présenté au Conseil municipal.

En contrebas, M. Gross déclare qu'un potentiel à bâtir a été identifié par les deux demandes préalables qui avaient été déposées par la Commune, tant sur la maison existante au 11 chemin de la Bessonnette – raison pour laquelle M. Messerli a quitté la salle du Conseil municipal le temps que ce point soit traité – que sur une partie de la parcelle, sous le cône de vue de la Bessonnette.

Mme Lamagat en déduit qu'il s'agit bien de construire un nouveau bâtiment.

M. Karr n'aime pas la musique, en tout cas pas celle des tronçonneuses, des marteaux-piqueurs et des bétonneuses. Il a beaucoup de sympathie pour les gens qui se plaignent du bruit de ces engins. Il a également de la sympathie pour M. Le Guern qui parle du financement de ces

travaux et des investissements qui sont consentis. Il a une proposition à soumettre à Mme la Présidente. Prenant connaissance des arguments de M. Le Guern, qui sont des arguments principaux par rapport à l'engagement de nouveaux investissements avant d'obtenir satisfaction sur un certain nombre de demandes qui ont été faites dans des Commissions qui ne concernent pas M. Karr, celui-ci propose de commencer par un vote d'entrée en matière pour savoir s'il convient de discuter de nouveaux investissements ce soir ou si le plan des investissements doit précéder ces discussions. Cela permettrait de trancher *in globo* ces quatre objets, parce qu'une question de principe est posée, à laquelle M. Karr n'est pas insensible. Il précise encore qu'en réalité, il aime bien sûr la musique.

M. Empeyta n'ayant pas compris toute la subtilité de la proposition de M. Karr, ce dernier explique qu'il s'agit de faire un vote d'entrée en matière sur la mise aux voix ce soir de ces investissements, puisque, pour ces quatre objets mentionnés par M. Le Guern, la question est la même. Il ne s'agit donc pas de parler en particulier des investissements routiers ou de la maison de la musique, mais de poser la question de principe.

S'agissant d'une question d'organisation de séance, la Présidente prend la parole. Elle rappelle que, lors du dernier Conseil municipal, un ajournement a été voté. Pour rappel également, en cas d'ajournement, comme en cas d'amendement, un débat est possible. Au lieu d'un débat global sur tous les sujets, la Présidente structurera ce soir le débat objet par objet. Elle ouvrira donc la discussion sur chacun des objets, les uns après les autres.

M. Gross revient sur la proposition de son collègue qui mélange investissements et études. M. Gross rappelle qu'en cas de non-réalisation de l'objet, le crédit d'étude est amorti en une seule fois. Le montant passe dans le compte de l'année en cours et, par conséquent, il n'y a pas d'investissement à amortir sur le futur. Certes, si les quatre crédits d'études soumis ce soir n'aboutissent pas à la réalisation des objets, ils entraîneront une charge d'environ 1 million de francs sur le prochain budget. Mais au vu des comptes ces dernières années, ce n'est pas l'amortissement en une fois de ces quatre crédits d'études qui fera couler la Commune.

M. Le Guern répond d'abord à Mme Garcia Bedetti. À ce jour, la Commune doit déjà emprunter 80 millions de francs.

En effet, pour financer les 160 millions de francs d'investissements que le Conseil municipal a déjà votés et qui ne sont pas encore réalisés, M. Le Guern met en exergue qu'il faudra emprunter 80 millions de francs, soit le montant annuel des charges de la Commune. Il ne s'agit donc pas de refuser tout investissement, ni de refuser d'emprunter de l'argent. Pour répondre ensuite à M. Antoine Locher, M. Le Guern dirait qu'au moins, les Verts ne sont pas des petits soldats, les doigts sur la couture du pantalon. Il a exprimé ses doutes à son collègue et néanmoins ami Florian Gross, mais à un moment il faut prendre ses responsabilités, et il les prend. M. Le Guern ne trouve pas pour autant que l'on assiste à une débâcle chez les Verts. Au contraire, ce parti est un parti vivant, qui sait entretenir une franche discussion dans les débats.

M. Antoine Locher rétorque à M. Le Guern qu'il est un heureux civiliste. Concernant ensuite l'intervention de Mme Nissim, selon laquelle la Commune, lors de la précédente législature, n'a pas investi dans des domaines importants tels que les crèches et les écoles, M. Antoine Locher rappelle que l'étude et la réalisation de la crèche de Challendin ont été votées lors de la précédente législature. La rénovation de l'école de la Gradelle a eu lieu lors de la précédente législature. L'étude pour l'école du Belvédère a été lancée lors de la précédente législature, comme celle pour l'école de Chêne-Bougeries. Ces projets sont concrétisés durant la présente législature, qui ne fait que récolter les lauriers de la précédente législature. Il est

donc malvenu d'affirmer que la précédente législature n'a pas investi dans les domaines susmentionnés. Pour le reste, M. Antoine Locher maintient que ces quatre sujets ne sont pas importants pour les Verts. Si un sujet qui leur tient à cœur avait été soumis ce soir, le Conseil municipal n'aurait pas cette discussion. Enfin, M. Antoine Locher remercie M. le Conseiller administratif Vert en charge des finances d'avoir instruit les membres et anciens membres de son parti sur la différence entre les crédits d'investissements et les crédits d'études.

Selon M. Empeyta, il s'agit surtout de donner une chance au Conseil municipal ce soir de changer de paradigme. Déjà, cela permettrait aux familles établies d'arrêter de « se foutre sur la gueule ».

La Présidente adresse une mise en garde à M. Empeyta et l'enjoint à utiliser un langage approprié. Elle sera obligée de l'exclure de la salle s'il continue à perturber les débats.

M. Empeyta entend la mise en garde et souligne que le Conseil municipal est un peu lassé par ces sempiternels débats intrafamiliaux. Il rappelle ensuite qu'aujourd'hui, dans l'administration cantonale et dans l'administration communale, l'on a cette organisation établie de découper les projets, de poser des dispositifs et de penser seulement par la suite à les améliorer. C'est le moment de changer de paradigme et de se dire que Chêne-Bougeries ne va plus faire les choses comme cela. La Commune doit avoir une vision générale, la chiffrer et la faire rentrer dans ses budgets d'investissement et de fonctionnement. Alors il sera possible de construire quelque chose d'avenir, quand le Conseil municipal pourra donner des priorités et arbitrer les propositions du Conseil administratif, lequel est prié, depuis quatre ans, de lui proposer des scénarii pour nourrir cette discussion. Aujourd'hui, il reste un pas à faire, et c'est l'invitation de M. Le Guern et des personnes sensées autour de cette table qui ont trouvé important, lors de la dernière séance du Conseil municipal, d'ajourner le vote de ces crédits d'études. Il ne faut pas se décourager, il ne faut pas rester sur des positions historiques. Il faut adopter une approche qui permette au débat et au financement de se faire de manière apaisée et de manière pérenne. Il ne sert à rien de vendre de la poudre aux yeux pour que, dans trois ans ou même avant, le PLR crie au scandale parce qu'il faudra augmenter le centime additionnel. L'enjeu est en effet là : pour financer les investissements de la Commune, soit il faut s'endetter, soit il faut augmenter le centime additionnel.

M. Empeyta considère qu'il faut prendre le temps et voter ces crédits quand une approche plus fine et plus réelle de la situation sera possible. Tout un chacun aurait pu penser que la Commission finances et contrôle de gestion aurait anticipé les choses et se serait mise au travail de façon plus rapide – peut-être le PLR traîne-t-il les pieds, et l'on peut se demander pourquoi. Chacun a sa responsabilité dans la situation actuelle. Il ne sert à rien de s'envoyer des casseroles à la figure. Au contraire, c'est le moment de se responsabiliser vis-à-vis des deniers publics, de changer la manière de travailler au sein de la Commune, y compris de l'administration communale. Les constats étant faits, il faut maintenant décider d'ajourner et demander à la Commission finances et contrôle de gestion de presser le pas. L'ordre du jour de la Commission finances et contrôle de gestion de la semaine prochaine prévoit encore un crédit d'étude de CHF 750'000.-. La mémoire collective du Conseil municipal a été rafraîchie grâce à M. Le Guern mais, avant la présente séance, M. Empeyta aurait pu mettre quiconque au défi de savoir combien de millions avaient été engagés en investissements et combien de millions d'emprunt sont nécessaires. Plutôt que de continuer à se crêper le chignon, M. Empeyta préférerait que le Conseil municipal se donne un calendrier de réalisation, en fixant une échéance au travail que la Commission finances et contrôle de gestion doit faire, puis en

inscrivant ce travail dans le cadre du budget qui s'annonce. Le Conseil municipal pourra alors prendre les décisions idoines, et il les prendra de manière bien plus apaisée.

M. Favarger est favorable à un ajournement. Il est convaincu par les arguments avancés selon lesquels le Conseil municipal n'est pas obligé de voter ce crédit ce soir.

M. Martinez, qui revient au Conseil municipal après quelques années, est rassuré d'entendre que le Conseil administratif partage une même vision – cela n'a pas toujours été le cas. Le fait que le sujet ait été discuté au Conseil administratif, qui a une connaissance préalable des tenants et aboutissants, le rassure également. Quant à la question de l'ajournement, M. Martinez serait plutôt favorable à un vote ce soir, pour ne pas bloquer le projet. Il lui semble que le sujet exacerbe les sensibilités – peut-être même un peu fortement pour un nouveau membre du Conseil municipal, mais il va certainement s'y habituer.

Concernant les 80 millions de francs à emprunter pour les crédits d'investissement déjà votés, M. William Locher souligne que ce montant est projeté selon les conditions actuelles, c'est-à-dire en fonction du calendrier de réalisation tel qu'il est défini dans l'outil. La Commission finances et contrôle de gestion avait discuté du fait que ce calendrier n'était pas impossible, mais qu'il était très optimiste. Plus la réalisation de ces investissements est étalée dans le temps, moins l'emprunt sera important.

M. William Locher rappelle ensuite les propos de M. Wuarin lors d'une séance précédente : le bon sens est subjectif, chacun a le sien. Enfin, concernant les charges de fonctionnement, elles figurent dans l'outil. La question est de savoir si les montants inscrits devraient être plus élevés ou plus bas. Quoi qu'il en soit, des charges de fonctionnement sont prévues ; le Conseil municipal ne part donc pas d'une feuille blanche.

Selon M. Gross, il ne faut pas considérer que le Conseil municipal n'a le choix que de ne rien voter, ou de tout voter. Il faut raisonner de manière plus nuancée. Le Conseil municipal est saisi d'une proposition de motion pour remplacer les candélabres au chemin des Fourches, afin d'améliorer la qualité de ce chemin. Les trois crédits d'études suivants visent à améliorer l'aménagement de chemins, et à modérer le trafic – la Présidente a donné lecture plus tôt d'un courrier incendiaire d'un riverain du chemin de la Gradelle qui se plaignait de la circulation sur cet axe. M. Gross ajoute que le collecteur du chemin des Flombards est en fin de vie et qu'il s'agit d'éviter de devoir intervenir en urgence. Toutes ces propositions ont pour objectifs d'étudier des solutions pour l'avenir. Certes, le Conseil municipal peut tout repousser, mais cela signifie que la Commune sera en chantier sur une période encore plus longue.

La Présidente rappelle que les débats se feront objet par objet, afin que les discussions soient structurées. Le cas échéant, l'ajournement sera mis aux voix point par point. La Présidente constate ensuite que M. Empeyta a demandé la parole. Elle souhaite savoir s'il a un argument complémentaire, qui apporte quelque chose de plus par rapport aux arguments déjà avancés.

M. Empeyta laissera la Présidente en juger quand elle l'aura entendu. Contrairement à ce qui a été affirmé, il n'y a pas de volonté de blocage, ni d'attitudes partisans. Il y a une volonté de précision et de visibilité. M. William Locher vient encore d'apporter de l'eau au moulin général, en relevant que des projets peuvent être appuyés, ou repoussés. Il s'agit d'un travail de *tuning*. Mais en l'absence de boutons, ou même de demi-boutons, à tourner, il ne sert à rien de se lancer dans l'exercice. Le Conseil administratif doit aussi l'entendre. Il ne s'agit pas de dire que ce que le Conseil administratif présente ne vaut rien. On sait, comme l'a dit David Hiler lors des ateliers en début de législature, que, pour l'essentiel des dépenses de la Commune, le Conseil

municipal n'a pas le choix, et qu'il reste un tout petit pourcentage « pour les glaces ». Il en va de même ici. La Commune a des engagements à tenir mais, comme l'a rappelé M. Le Guern, ces engagements ont pris des proportions gigantesques – parce qu'on peut aussi faire une école avec des toiles de tente. On sait aussi que les normes, le covid, l'augmentation du prix du gaz, etc., font gonfler les factures. Le train de vie de la Commune a pris l'ascenseur. M. Empeyta sera heureux quand Chêne-Bougeries aura des chemins apaisés, avec des ambiances agréables. Mais il faut aussi prendre en compte la réalité financière. Et cette réalité financière se reportera sur la classe moyenne, c'est-à-dire celle qui donne l'argent à la Commune – en sus d'un contribuable particulier qui fait bouillir la marmite. Le pouvoir d'achat de la classe moyenne baissera encore, si les centimes additionnels augmentent parce que le travail d'analyse dont parlent M. Le Guern et M. Empeyta n'a pas été fait.

M. Empeyta ajoute que le quotidien des familles ne sera pas non plus amélioré, parce que les places de crèche coûtent très cher. Tout cela pour dire qu'ils sont nombreux au sein du Conseil municipal à avoir besoin de parler d'argent, dans les détails, et précisément. C'est le rôle du Conseil municipal. Dans la représentation collective, il ne serait là que pour voter les crédits. Mais il est là aussi pour donner les directions concernant les investissements et le fonctionnement.

Mme Garcia Bedetti abonde dans le sens de M. William Locher. Elle ajoute que le plan d'investissement dépend aussi de la vision politique. Dans quelques mois, les groupes représentés autour de cette table seront peut-être différents de ceux présents aujourd'hui. Ils auront peut-être une autre vision et le plan d'investissement sera peut-être profondément remanié. Il faut aussi savoir qu'entre le vote d'un crédit d'étude et la construction de l'objet, des années peuvent s'écouler.

Mme Garcia Bedetti cite l'exemple de la crèche à Challendin, dont le crédit-cadre avait été voté en 2018. Il a fallu six ans pour réaliser cette crèche. Par ailleurs, elle reconnaît que les places de crèche coûtent cher. Il faut cependant aussi admettre que certains parents paient très peu pour mettre leurs enfants à la crèche du matin au soir – mais c'est une volonté politique apparemment partagée par le Conseil municipal. Le plan d'investissement dépend donc d'une vision politique, et cette vision peut changer, constamment. Il se peut aussi que des projets doivent être décalés dans le temps, par exemple parce que des autorisations de construire tardent à être délivrées, ce qui renchérit ledit projet.

Puis Mme Garcia Bedetti insiste sur le fait qu'il s'agit ce soir d'un crédit d'étude. Le Conseil municipal, lors de la prochaine législature, se déterminera sur la réalisation ou non du projet qui sera issu de ce concours. Encore une fois, il s'agit d'une question de vision politique, et pas seulement d'une question d'argent. Mme Garcia Bedetti en veut pour preuve que personne ici, hormis peut-être un ou deux membres du Conseil municipal, n'a jamais mis en question les centaines de milliers de francs que le budget prévoit chaque année pour l'étranger. Au fil des ans, ce sont plusieurs millions de francs qui sont envoyés à l'étranger. Il s'agit clairement de choix politiques. Le plan d'investissement n'est pas une vérité absolue. Il peut varier en fonction des visions politiques – comme ceux qui changent de parti changent aussi de vision. En conclusion, selon Mme Garcia Bedetti, l'ajournement est un manque de courage.

M. Le Guern relève que, contrairement au Conseil administratif, le Conseil municipal ne sait pas quand seront réalisés les crédits qu'il vote. La crèche de Challendin est un excellent exemple. Elle a été votée en 2018, l'argent doit être dépensé à un moment ou à un autre, mais le Conseil municipal ignore quand il le sera. Son seul moyen de contrôle est de définir une

enveloppe maximale à voter au cours d'un exercice. C'est un fait qu'actuellement, 160 millions de francs de crédits sont votés et non réalisés. Il faut avoir à l'esprit qu'ils devront être réalisés un jour, et ne pas penser que, tant que la Commune n'a pas dépensé ces montants, elle peut investir dans d'autres projets.

M. Urfer est fortement partagé. Il est attaché à la visibilité des finances. Il partage l'avis de ses collègues sur le fait qu'il manque un maillon pour que le Conseil municipal ait la visibilité la plus sereine possible, afin de pouvoir aller de l'avant sur des projets politiques. D'un autre côté, il apprécie le projet de maison de la musique, qui est un beau projet. Chêne-Bougeries serait en quelque sorte un centre musical de la région. Certes, la Commune devra assumer les charges de fonctionnement de la maison de la musique, mais ce projet plaît à M. Urfer. Il souhaite ensuite savoir si, dans l'hypothèse où le crédit d'étude est refusé ce soir, ce projet ne sera définitivement plus soumis au Conseil municipal.

La Présidente remarque que le Conseil administratif peut toujours revenir à chaque Conseil municipal pour demander que la proposition soit remise aux voix.

M. Empeyta souhaite éclairer la lanterne de M. Urfer. Il ne s'agit pas de dire « non », mais de dire « comment ». Des précisions sont souhaitées pour pouvoir prendre la décision, sur l'ensemble. Il faut arrêter de saucissonner. Il faut pouvoir savoir comment cet ensemble prend pied dans les comptes et dans les investissements. C'est une question de pérennité du projet.

Selon Mme Nissim, il est possible d'ajourner ce projet, en précisant que le Conseil municipal souhaite le revoir quand le plan d'investissement aura été clairement défini. Il ne s'agit pas de le reporter aux calendes grecques, mais jusqu'à ce que le Conseil municipal dispose d'un plan d'investissement clair qui lui permette de déterminer s'il peut faire encore cet investissement spécifique. Mme Nissim ajoute qu'elle n'est pas favorable à regrouper les quatre objets, qui portent sur des sujets distincts et qui ont des temporalités différentes. Pour la maison de la musique, lancer le concours dès à présent ou dans trois mois ne changera pas grand-chose. En revanche, pour les chemins, il convient de profiter des travaux des SIG. Mme Nissim comprend l'urgence de traiter les points suivants, tandis que le premier point peut attendre, à son sens.

Mme Garcia Bedetti considère que si, d'après Mme Nissim, ce projet peut attendre, c'est parce que Mme Nissim n'a pas à trouver des salles pour les écoles de musique. Ce n'est pas son problème si celles-ci n'ont pas de locaux pour enseigner la musique, c'est le problème du Conseil administratif. Mme Garcia Bedetti ne comprend pas ce raisonnement, alors que le projet est en faveur des enfants de la Commune. Le Conseil administratif a reçu un courrier de l'association de l'Armoise qui se plaint que l'Institut Jaques-Dalcroze ne donne plus de cours à Chêne-Bougeries et que les enfants doivent aller en ville pour leurs cours de musique. Apparemment, cela ne dérange pas ceux qui souhaitent ajourner ce point. Les besoins des habitants passent au deuxième plan, ce qui chagrine fortement Mme Garcia Bedetti. Faire de la politique, c'est d'abord répondre aux besoins des habitants, quitte à emprunter. La commune de Chêne-Bougeries a les moyens d'emprunter, d'autant plus que les taux d'intérêts sont actuellement très bas.

M. Schmidt souligne qu'il s'agit du vote d'un crédit d'étude de CHF 215'000.-. À ce stade, personne ne sait si le projet coûtera CHF 20 millions, CHF 10 millions ou CHF 40 millions. Pour M. Schmidt, la question qu'il faut se poser, c'est de savoir si, oui ou non, le Conseil municipal veut que ce projet voie le jour. Si la réponse est positive, une étude est nécessaire pour déterminer le coût du projet, faire le plan d'investissement, etc. Ce que

M. Schmidt entend de différents intervenants, c'est que la Commune ne doit plus dépenser un centime. La Commune ne ferait donc plus rien. Il a aussi entendu que la maison de la musique peut attendre, qu'elle n'est pas une priorité – ce qu'il peut comprendre, même si lui aussi aime la musique. Mais ici, encore une fois, il est demandé au Conseil municipal de voter un crédit d'étude, et non pas de faire un investissement à 30 ou 40 millions de francs. Il est quelque peu désagréable de mélanger les torchons et les serviettes depuis une heure et quart. M. Schmidt suggère de passer au vote de ce crédit d'étude de CHF 215'000.-, voire de l'ajournement – mais il ne sait pas si celui-ci a été formellement demandé.

La Présidente mentionne que l'ajournement n'a effectivement pas été formellement demandé.

Mme Déruaz-Lombard rappelle que si leurs prédécesseurs n'avaient pas voté en 2018 le crédit d'étude pour la crèche de Challendin, la Commune n'aurait pas cette crèche aujourd'hui. Il s'agit ce soir de lancer le projet de la maison de la musique. La question de savoir à quel moment le projet sera réalisé est encore autre chose. Si cela prend autant de temps que pour la crèche de Challendin, les enfants de Chêne-Bougeries n'ont pas fini d'attendre.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et propose de procéder au vote.

M. Antoine Locher demande le vote nominal.

M. Empeyta prend la parole sans la demander. Le Conseil municipal discute depuis une heure et quart d'un ajournement, d'un vote d'entrée en matière, etc. Et subitement, Mme la Présidente donne lecture de la délibération pour passer au vote de celle-ci.

La Présidente rappelle que l'ajournement n'a pas été formellement demandé. Cependant, elle soumettra au vote la proposition d'ajournement, après avoir traité la demande de vote nominal, qu'elle met aux voix.

- **La demande de vote nominal est acceptée par 13 voix pour.**

La Présidente relève que le vote nominal a été accepté par plus du quart des membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article 65 du règlement du Conseil municipal. Elle se propose de procéder maintenant au vote sur l'ajournement de ce point.

M. Empeyta souhaite ajouter encore un point.

La Présidente interrompt M. Empeyta. Elle ne pense pas lui avoir donné la parole.

M. Empeyta la prend malgré tout.

La Présidente interrompt à nouveau M. Empeyta pour lui rappeler qu'elle lui a déjà adressé un avertissement. La procédure de vote est en cours. Si M. Empeyta continue à perturber la séance, elle se verra contrainte de l'exclure de la salle.

M. Empeyta tient à rappeler ce qui a été dit plus tôt : l'ajournement doit être accompagné d'un calendrier pour que la Commission finances et contrôle de gestion fasse son travail, ce que la Présidente n'a pas mentionné.

La Présidente fait remarquer que si elle apporte des explications, il lui est reproché de participer au débat. Il faudrait savoir si elle a le droit de commenter. En l'occurrence, elle se contentera de faire voter l'ajournement du point 6.1.

Prenant à nouveau la parole sans l'avoir demandée, M. Empeyta en déduit que le Conseil municipal votera ensuite le calendrier.

La Présidente exclut M. Empeyta de la séance.

M. Empeyta veut voter avant de quitter la salle.

La Présidente lui donne lecture de l'article 61 alinéa 3 du règlement du Conseil municipal : « Si le président ne peut rétablir l'ordre, il a le droit d'exclure de la séance le perturbateur, qui doit alors quitter la salle, à défaut de quoi la séance est suspendue pour permettre l'exécution de la décision. »

M. Empeyta quitte la salle à 23h12.

La Présidente procède au vote nominal de la proposition d'ajournement du point 6.1 :

- M. Bauduccio : abstention
- Mme Bisanti : oui
- Mme Déruaz-Lombard : non
- M. Ebadi : abstention
- M. Favarger : oui
- Mme Gache : abstention
- Mme Jullier-Sakkal : oui
- M. Koev : non
- Mme Lamagat : oui
- M. Lecour : oui
- M. Le Guern : oui
- M. Antoine Locher : non
- M. William Locher : non
- M. Martinez : non
- Mme Nissim : oui
- M. Schmidt : non
- Mme Sommer : non
- M. Urfer : abstention
- M. Wuarin : non

- **L'ajournement du point 6.1 est refusé par 8 voix contre, 7 voix pour et 4 abstentions.**

La Présidente signale que si M. Empeyta n'avait pas été exclu de la salle, elle aurait départagé les voix en votant contre l'ajournement. Puis elle procède au vote de la délibération.

M. William Locher demande le vote nominal.

- **La demande de vote nominal est acceptée par 7 voix pour.**

La Présidente constate que le vote nominal a été accepté par plus d'un quart des membres du Conseil municipal présents. Elle procède au vote nominal de la délibération.

- M. Bauduccio : non
- Mme Bisanti : non
- Mme Déruaz-Lombard : oui
- M. Ebadi : abstention
- M. Favarger : abstention
- Mme Gache : abstention
- Mme Jullier-Sakkal : non
- M. Koev : oui
- Mme Lamagat : non
- M. Lecour : abstention
- M. Le Guern : non
- M. Antoine Locher : oui
- M. William Locher : oui
- M. Martinez : oui
- Mme Nissim : non
- M. Schmidt : oui
- Mme Sommer : oui
- M. Urfer : abstention
- M. Wuarin : abstention

Le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**ORGANISATION DU CONCOURS DE LA MAISON DE LA MUSIQUE DE LA
BESSONNETTE : VOTE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE FINANCEMENT
(CHF 215'000.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1, let. e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les préavis favorables émis par 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, par la Commission bâtiments et infrastructures et par 3 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, par la Commission finances et contrôle de gestion lors de leur séance élargie du 27 mai 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **7 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions,**

- De procéder à un concours SIA 142 pour l'organisation du concours de la maison de la musique de la Bessonnette ;
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 215'000.- TTC à cet effet ;
- De comptabiliser cette dépense dans les comptes des investissements, puis, de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;

- En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
- En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
- D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 215'000.- TTC afin de permettre l'exécution de ce dernier.

M. Messerli revient en séance à 23h19.

6.2 Réaménagement des chemins Saladin, Fourches, David-Munier et de l'avenue De-Gasparin, en relation avec sa mise en séparatif : vote d'un crédit d'étude et de financement (CHF 290'000.- TTC)

Présentation de l'objet

La Présidente passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

Cet objet et le suivant étant en relation avec la mise en séparatif de collecteurs et le génie civil, M. Karr propose à la Présidente de passer directement la parole à M. Gross.

La Présidente passe la parole à M. Gross, Maire.

M. Gross, qui a défendu plus tôt le réaménagement de ces chemins, se tient à disposition du Conseil municipal pour répondre aux éventuelles questions.

La Présidente passe la parole à M. Bauduccio, président de la Commission ad hoc mobilité.

M. Bauduccio indique que la Commission ad hoc mobilité a préavisé favorablement la délibération par 7 voix pour, soit à l'unanimité.

La Présidente passe la parole à M. William Locher, président de la Commission finances et contrôle de gestion.

M. William Locher mentionne que la Commission finances et contrôle de gestion a émis un préavis favorable par 6 voix pour et 1 abstention. Les discussions ont porté sur le fait que ces études s'inscrivent dans la logique de réaménager la surface des chemins à l'occasion de travaux en sous-sol. La question s'est posée de savoir si c'était à la Commune d'arboriser les chemins en bordure desquels les riverains n'ont pas fait l'effort de planter des arbres. Pour d'autres commissaires en revanche, il s'agit de l'espace sur lequel la Commune a une maîtrise et peut agir, contrairement au domaine privé adjacent où elle ne peut qu'inciter les riverains à agir.

Discussion

La Présidente ouvre la discussion.

M. Le Guern a bien conscience que des études préliminaires doivent être menées, pour savoir ce qui se passera au moment des travaux de mise en séparatif. Toutefois, il s'agit à nouveau d'un projet d'étude complet, alors qu'il serait possible de se limiter aux stades 1, 2 et 3 de

l'étude, comme le faisait le Conseil administratif auparavant. Il se trouve que les crédits de fonctionnement, notamment de M. Karr, ont été amputés de façon un peu mesquine, empêchant ainsi de faire les premiers pas dans une étude d'aménagement et, dès lors, obligeant le Conseil municipal à voter un crédit d'étude sur l'ensemble du projet. M. Le Guern doit dire que cette façon de procéder est une belle réussite. En effet, ce n'est pas dans son esprit de lancer une étude pour ensuite abandonner le projet. Quand le Conseil municipal vote un crédit d'étude, c'est qu'il veut aller jusqu'au bout. Il serait préférable de financer les premiers pas de l'étude avec le budget de fonctionnement, plutôt que de voter d'emblée un crédit. M. Le Guern encourage M. le Conseiller administratif en charge à procéder de la sorte, quitte à ce que le Conseil municipal vote les éventuels dépassements de crédit de fonctionnement.

M. William Locher rappelle que la ligne budgétaire n'a pas été réduite à zéro, afin que les premières études puissent être réalisées pour alimenter la discussion en Commission et au Conseil municipal. Du reste, un avant-projet réalisé grâce à cette ligne de fonctionnement a été présenté en Commission ad hoc mobilité. M. William Locher ajoute que, si la présente étude, de CHF 290'000.-, avait été financée par le budget de fonctionnement, la ligne budgétaire de CHF 300'000.- aurait été pratiquement épuisée. La proposition de M. Le Guern n'est donc pas réaliste – ou alors, c'est uniquement cette étude qui aurait été réalisée de toute l'année, ce qui n'est pas non plus réaliste.

M. Gross précise que la ligne budgétaire de son collègue, M. Karr, permettait de réaliser des études de faisabilité, afin de savoir si le projet était faisable et, le cas échéant, présenter un crédit d'étude pour la suite, plutôt que de demander un crédit pour l'entier des phases SIA. Pour un crédit d'étude de CHF 300'000.-, les 30'000 premiers francs étaient pris sur la ligne budgétaire et permettaient de savoir si un crédit d'étude était opportun ou non. Ramenés aux quatre chemins, cela correspond *grosso modo* aux CHF 150'000.- qui avaient été coupés de la ligne budgétaire et que le Conseil administratif avait enjoint vivement le Conseil municipal à ne pas couper. M. Gross invite le Conseil municipal à ne pas commettre la même erreur l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente souhaite s'assurer qu'il n'y a pas de demande formelle d'ajournement. Tel n'étant pas le cas, elle donne lecture de la délibération et procède au vote.

[Pour le vote, M. Lecour était momentanément hors de la salle.]

Le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS SALADIN, FOURCHES, DAVID-MUNIER ET DE L'AVENUE DE-GASPARIN, EN RELATION AVEC SA MISE EN SÉPARATIF :
VOTE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE FINANCEMENT (CHF 290'000.- TTC)**

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la Commission ad hoc mobilité lors de sa séance du 21 mai 2024,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, émis par la Commission finances et contrôle de gestion lors de sa séance du 30 mai 2024,

vu l'article 30, al. 1 lettres e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,**

1. De procéder à une étude pour le réaménagement des chemins Saladin, Fourches, David-Munier et de l'avenue De-Gasparin, en relation avec sa mise en séparatif.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 290'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 290'000.- TTC, afin de permettre la réalisation de cette étude.

6.3 Réaménagement des chemins Flombards et Gradelle, en relation avec sa mise en séparatif : vote d'un crédit d'étude et de financement (CHF 196'000.- TTC)

Présentation de l'objet

La Présidente passe la parole à M. Gross, Maire.

M. Gross indique que, comme pour les chemins précédents, cette étude est en relation avec la mise en séparatif des chemins Flombards et Gradelle, ainsi que la fin du chantier du BHNS. Il précise qu'une partie des crédits d'études en faisabilité a déjà été engagée pour ce point et le précédent. Comme mentionné dans l'exposé des motifs, un montant d'environ CHF 60'000.- a été engagé sur le présent dossier. Dès lors, il reste un solde de CHF 196'000.-, qui est proposé au Conseil municipal ce soir.

La Présidente passe la parole à M. Bauduccio, président de la Commission ad hoc mobilité.

M. Bauduccio annonce que la Commission ad hoc mobilité a préavisé favorablement la délibération par 6 voix pour et 1 abstention.

La Présidente passe la parole à M. William Locher, président de la Commission finances et contrôle de gestion.

M. William Locher indique que la Commission finances et contrôle de gestion a émis un préavis favorable par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Discussion

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et procède au vote.

[Pour le vote, M. Lecour et M. Urfer étaient momentanément hors de la salle.]

Le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS FLOMBARDS ET GRADELLE, EN
RELATION AVEC SA MISE EN SÉPARATIF : VOTE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET
DE FINANCEMENT (CHF 196'000.- TTC)**

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 1 abstention par la Commission ad hoc mobilité lors de sa séance du 21 mai 2024,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, émis par la Commission finances et contrôle de gestion lors de sa séance du 30 mai 2024,

vu l'article 30, al. 1 lettres e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,**

1. De procéder à une étude pour le réaménagement des chemins Flombards et Gradelle, en relation avec sa mise en séparatif.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 196'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 196'000.- TTC, afin de permettre la réalisation de cette étude.

6.4 Projet de réaménagement du chemin de Conches : vote d'un crédit d'étude et de financement (CHF 195'000.- TTC)

Présentation de l'objet

La Présidente passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

M. Karr relève que la vitesse au chemin de Conches est, depuis des années, limitée à 50 km/h. Il convient de mener une étude pour modérer la circulation sur ce chemin et améliorer la qualité paysagère, avec un objectif raisonnable quant au trottoir. Pour rappel, une précédente étude prévoyait une mise à niveau de l'ensemble de la voirie, ce qui aurait été extrêmement coûteux puisque la partie communale du chemin de Conches est passablement longue. Le Conseil administratif avait alors proposé à la Commission de remettre l'ouvrage sur le métier en visant un projet plus raisonnable. Tel est l'objet de la demande de crédit de CHF 195'000.-.

M. Empeyta prend place dans le public.

La Présidente passe la parole à M. Bauduccio, président de la Commission ad hoc mobilité.

M. Bauduccio indique que la Commission ad hoc mobilité a préavisé favorablement la délibération par 6 voix pour et 1 abstention.

La Présidente passe la parole à M. William Locher, président de la Commission finances et contrôle de gestion.

M. William Locher mentionne que la Commission finances et contrôle de gestion a préavisé favorablement la délibération par 5 voix pour et 2 abstentions.

Discussion

La Présidente ouvre la discussion.

À la différence des deux objets sur lesquels le Conseil municipal vient de voter et qui sont des modifications peu discutables, M. Messerli considère que le présent objet correspond bien plus à la remarque que M. Le Guern a faite plus tôt. Il aurait été utile de procéder par tranche. Au vu des investissements que le Conseil municipal vient de voter et d'autres à venir, M. Messerli est loin d'être convaincu que cet aménagement soit une priorité, raison pour laquelle il ne soutiendra pas ce projet.

Mme Déruaz-Lombard regrette fortement que cet aménagement n'ait pas été réalisé lorsque les SIG ont changé les canalisations d'eau, travaux qui avaient impacté pendant plusieurs mois – sept ou huit mois, si ce n'est plus – la circulation dans ce quartier. Non seulement la circulation est difficile sur ces chemins étroits, mais les SIG ont remis en état la chaussée à l'issue de leurs travaux. Il est idiot d'avoir maintenant un nouveau chantier sur ce chemin. Mme Déruaz-Lombard ajoute que, selon les résultats des dernières études communiqués au Conseil municipal, il semble que la circulation a baissé en cinq ans, quand la première étude avait été réalisée. Elle considère que ces travaux ne sont pas urgents et que les riverains ne seront pas enchantés d'un nouveau chantier, alors que le premier a été compliqué pour eux.

M. Karr entend que Mme Déruaz-Lombard aurait souhaité que les travaux nécessaires à l'amélioration de la circulation soient réalisés de façon coordonnée avec les SIG qui ont agi, il faut le dire, de façon non coordonnée avec la Commune. L'expérience a montré que la seule pose de panneaux limitant la vitesse à 30 km/h, sans d'autres aménagements, a une efficacité pour le moins limitée. Le projet a pour objectif d'apporter ces aménagements complémentaires, et non pas de refaire toute la voirie. Ces compléments – resserrements, éventuelles plantations d'arbres, etc. – sont sans commune mesure, en termes de volume de travaux, avec le chantier que les Services industriels ont mené. Concernant les riverains, 47 d'entre eux ont signé une pétition demandant l'extension de la ligne de bus 34 sur le chemin de Conches. Cette pétition est plus récente que la planification des SIG. Pour faire suite à cette demande, il faut mener une étude qui permettra de savoir s'il est possible d'implanter un arrêt de bus et si les bus auront assez d'espace pour opérer un demi-tour – ce qui est une gageure, le chemin de Conches étant étroit.

Pour M. Antoine Locher, mettre ce chemin en zone 30 relève du bon sens. Quand il a entendu parler de ce sujet pour la première fois, il a été étonné d'apprendre qu'il ne s'agissait pas déjà d'une zone 30 qui n'était pas respectée. En effet, ce chemin est situé dans le prolongement d'une zone 30, de l'autre côté de la route de Florissant. Il est bordé par un parc joliment aménagé par le canton. Il s'agit d'une zone résidentielle. Et le chemin amène à une parcelle fréquemment utilisée par les promeneurs, les coureurs et les sportifs qui se rendent aux centres sportifs de Vessy et du Bout-du-Monde. Mettre ce chemin en zone 30 et y faire les aménagements nécessaires – sachant qu'une zone 30 est bien mieux respectée quand elle est aménagée, comme le disait M. le Conseiller administratif – relèvent donc du bon sens. M. Antoine Locher ajoute que le trottoir n'est pas toujours suffisamment large pour les poussettes. Il faut alors passer sur la route, laquelle est effectivement étroite, avec le risque qu'une voiture arrive à 50 km/h, sans parler de la courbure du chemin. Enfin, M. Antoine Locher rappelle que le Conseil municipal a voté une motion en début de législature pour aller dans ce sens.

M. Favarger se demande s'il est nécessaire de dépenser CHF 195'000.- pour quelques panneaux « 30 km/h », sans parler de toutes les autorisations qu'il faudrait obtenir. Il pense que le coût est disproportionné.

M. Karr souligne qu'il ne s'agit pas de poser uniquement une signalisation, mais d'aménager le chemin pour que la limitation à 30 km/h soit respectée. Mettre des panneaux coûte une dizaine de milliers de francs, mais avec une simple peinture au sol et une décoration, rien n'encouragera physiquement les personnes à respecter la limitation de vitesse.

M. Favarger suggérerait de commencer par mettre en zone 30 et d'en voir les effets. Quand une limitation à 30 km/h se justifie, elle est plus facilement respectée sans aménagements importants que ne le serait, par exemple, la zone 30 actuelle au chemin Rigaud, qui a été passablement contestée.

M. Karr répond qu'il serait possible de procéder de la sorte. Cependant, l'expérience a montré qu'une zone 30 sans aménagements n'est pas respectée. On dira à M. Karr que comparaison n'est pas raison, mais il rappelle que, à l'époque où Mme Garcia Bedetti avait la charge de la mobilité, une tentative avait été effectuée sur la route du Vallon. Il s'agissait d'une mesure de zone 30 à l'essai. M. Karr a demandé que les supports de la signalisation ne soient pas démontés, dans l'idée que cette route puisse repasser un jour en zone 30. Une étude a dû être réalisée en collaboration avec le canton – le fait qu'il faille quatre ans pour faire les études en vue de remettre une route en zone 30 est un scandale. Quoi qu'il en soit, l'expérience a montré qu'à

cet endroit, la zone 30 était très peu respectée et que les panneaux avaient été mis comme une sorte de décoration.

M. Messerli se remémore que des comptages de véhicules allaient être réalisés dans certains chemins de la Commune. Il serait intéressant de savoir si un comptage a été effectué sur ce chemin. Pour l'avoir utilisé très régulièrement à vélo pour se rendre à son travail, M. Messerli n'a jamais été frappé par une densité particulièrement importante de circulation sur ce chemin. Qu'une vitesse de 50 km/h présente un danger en cas de forte densité de trafic est compréhensible, mais M. Messerli n'a pas l'impression que ce soit le cas ici.

M. Karr explique que les comptages réalisés par la Commune le sont au moyen de radars de vitesse qui ne sont pas calibrés pour ce faire. Les résultats ne sont donc pas fiables. Il faut demander à un mandataire de mettre des boucles de comptage, ce qui n'a pas encore été fait puisqu'il s'agit justement d'une partie de l'étude.

C'est un sujet auquel Mme Lamagat a été obligée de s'intéresser, parce qu'elle vit dans un quartier où les gens ne se privaient pas de traverser la rue de l'Ermitage à 80 km/h, il y a de cela trente ans. Elle s'est intéressée à ce qui se faisait ailleurs aussi. Il s'avère qu'en l'absence d'obstacles physiques réels, l'on peut poser autant de panneaux 30 km/h que l'on veut, les conducteurs ne respectent pas la limitation de vitesse. C'est triste à dire, mais tant que la carrosserie n'est pas en danger, ils s'en moquent. Les enfants courent un risque, les promeneurs aussi. Et Mme Lamagat ne sait pas combien de chats ont été perdus à l'époque. Dans toute la Suisse, les zones 30 sont aménagées avec des obstacles physiques, y compris en Suisse allemande où l'on croirait les conducteurs plus disciplinés. Quand les conducteurs ne voient pas bien ce qui arrive en face, ils ralentissent. Les premiers giratoires étaient plats. Comme les conducteurs voyaient trop bien ce qui était en face, ils s'engageaient trop vite et le principe du giratoire n'était pas respecté. Désormais, les giratoires sont collineux, ils sont plantés de buissons, ce qui oblige les conducteurs à ralentir. S'il n'y a pas d'obstacles physiques permanents, l'on n'obtient rien.

M. Martinez revient sur l'intervention de Mme Déruaz-Lombard, selon laquelle le projet impliquerait un chantier particulièrement encombrant qui gênerait fortement les riverains. Sachant qu'une zone 30 est dans l'intérêt propre et immédiat des riverains, ceux-ci bénéficieraient d'aménagements qui seraient correctement réalisés. M. Martinez souhaite savoir combien de temps durerait le chantier et si celui-ci aurait un impact considérable sur les riverains.

Comme M. Karr l'a dit plus tôt, les inconvénients seront bien moindres que lors des travaux des Services industriels qui impliquaient une creuse importante. L'étude comportant un mandat pour un paysagiste, l'on peut imaginer que des plantations d'arbres, qui permettent à la fois de modérer intelligemment la circulation et de réduire les îlots de chaleur, soient à l'ordre du jour. Ce ne sont pas de tels éléments qui créeront des inconvénients similaires à ceux du chantier des Services industriels.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et procède au vote.

Le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE CONCHES : VOTE D'UN CRÉDIT
D'ÉTUDE ET DE FINANCEMENT (CHF 195'000.- TTC)**

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 1 abstention par la Commission ad hoc mobilité lors de sa séance du 21 mai 2024,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 2 abstentions, émis par la Commission finances et contrôle de gestion lors de sa séance du 30 mai 2024,

vu l'article 30, al. 1 lettres e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **10 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions,**

1. De procéder à une étude pour le réaménagement du chemin de Conches.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 195'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 195'000.- TTC, afin de permettre la réalisation de cette étude.

6.5 Ouverture d'un crédit complémentaire pour divers crédits d'engagement terminés au 31.12.2023, et présentant des dépassements (CHF 448'584.55)

Présentation de l'objet

La Présidente passe la parole à M. Gross, Maire.

M. Gross mentionne en préambule que ces dépassements ont été discutés lors de la dernière Commission finances et contrôle de gestion. Il s'agit principalement de dépassements sur des mises en séparatif de collecteurs aux chemins des Voirons, Paul-Seippel et Challendin. A noter également un léger dépassement relatif à la révision des schémas de circulation. Au total, les dépassements se montent à CHF 448'000.-, montant qui devra être inclus dans les annuités de remboursement des crédits votés.

La Présidente passe la parole à M. William Locher, président de la Commission finances et contrôle de gestion.

M. William Locher indique que la Commission finances et contrôle de gestion a préavisé favorablement la délibération à l'unanimité, soit 6 voix pour.

Discussion

La Présidente ouvre la discussion.

M. Favarger suppose que le dépassement de CHF 99'000.- au chemin de Voirons est essentiellement dû aux zigzags qu'il a fallu faire faire au collecteur pour protéger certains arbres.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et procède au vote.

Le Conseil municipal prend la délibération suivante :

OUVERTURE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR DIVERS CRÉDITS D'ENGAGEMENT TERMINÉS AU 31.12.2023 ET PRÉSENTANT DES DÉPASSEMENTS (CHF 448'584.55 TTC)

Vu la délibération du 12 mai 2022 ouvrant un crédit de CHF 175'000.- TTC pour la révision des schémas de circulation et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 178'391.25 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 3'391.25 TTC,

vu la délibération du 24 mars 2022 ouvrant un crédit de CHF 810'000.- TTC pour la mise en séparatif du collecteur au chemin des Voirons et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 909'144.50 TTC laissant apparaître un dépassement de CHF 99'144.50 TTC,

vu la délibération du 24 mars 2022 ouvrant un crédit de CHF 320'000.- TTC pour la mise en séparatif du collecteur au chemin Paul-Seippel et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 336'459.85 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 16'459.85 TTC,

vu la délibération du 15 septembre 2022 ouvrant un crédit de CHF 1'225'000.- TTC la mise en séparatif du collecteur au chemin de Challendin et le montant de la dépense effective s'élevant à CHF 1'554'588.95 TTC, laissant apparaître un dépassement de CHF 329'588.95 TTC,

vu le total des dépassements s'élevant à CHF 448'584.55 TTC,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la Commission finances et contrôle de gestion lors de sa séance du 19 septembre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **19 voix pour et 1 abstention**,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 448'584.55 TTC pour couvrir les dépassements suivants :

- Révision des schémas de circulation CHF 3'391.25 TTC
 - Mise en séparatif collecteur – Chemin des Voirons CHF 99'144.50 TTC
 - Mise en séparatif collecteur – Chemin Paul-Seippel CHF 16'459.85 TTC
 - Mise en séparatif collecteur – Chemin de Challendin CHF 329'588.95 TTC
2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

7. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Motion

La Présidente signale qu'il reste deux minutes pour traiter la motion de Mme Sommer. Celle-ci ayant obtenu une réponse de la part de M. Gross, lors des communications du Conseil administratif en début de séance, il est possible que le traitement de cet objet soit rapide. La Présidente passe la parole à Mme Sommer, pour présenter la motion.

M. Bauduccio, Mme Nissim et Mme Jullier-Sakkal quittent la séance à 23h59.

Mme Sommer ne pense pas qu'il soit nécessaire de présenter la motion, qui est suffisamment explicite. M. le Maire lui a indiqué que ce que demande la motion était déjà prévu. En effet, il avait contacté les SIG pour signaler que la Commune voulait changer des candélabres au chemin des Fourches, dans le cadre du projet d'axe Frontenex. Mme Sommer relève que les candélabres sur les chemins perpendiculaires au chemin Rigaud, côté nord, ne sont pas particulièrement beaux. Elle invite M. le Maire à informer à Mme Zonca et les habitants du chemin que le remplacement des candélabres est prévu.

M. Gross précise qu'avant de changer les candélabres, il faut attendre la fin des travaux de l'axe Frontenex, ou en tout cas la fin de la déviation du trafic par le chemin des Fourches, afin de pouvoir ouvrir la voirie pour enfouir les lignes qui sont aujourd'hui aériennes. M. Gross enverra un courrier d'information en ce sens aux riverains.

M. Schmidt quitte la séance à 00h00.

La Présidente demande si, dans ces conditions, Mme Sommer maintient sa motion ou si elle la retire, quitte à la réintroduire dans l'hypothèse où le Conseil administratif ne tiendrait pas son engagement.

Mme Sommer retirera sa motion dès qu'elle verra par écrit l'engagement du Conseil administratif, soit dans le procès-verbal du présent Conseil municipal soit dans le courrier aux riverains qu'il lui fera parvenir.

M. Lecour et M. Martinez quittent la séance à 00h02.

7.2 Suivi des motions

Mme Bisanti s'enquiert du suivi des motions. Si le bureau l'a enterré, il faut en informer le Conseil municipal. Ou le bureau continue-t-il à traiter le suivi des motions ? Par ailleurs, elle annonce que, pour des raisons de santé, elle sera absente dès le 1^{er} novembre, pour une durée de trois ou quatre semaines.

La Présidente souhaite à Mme Bisanti tout de bon. Concernant le suivi des motions, elle signale qu'il existe désormais un outil pour faire le suivi sur le site Internet de la Commune. Le suivi est effectué par l'administration communale et non plus par le Bureau.

M. Blagojevic confirme que le tableau de suivi des motions est tenu à jour sur le site Internet. En cas de questions, il invite les Conseillers municipaux à ne pas hésiter à s'adresser à lui ou à Mme Bolognino.

Mme Bisanti demande si cette information a été communiquée au Conseil municipal.

La Présidente rappelle que le fait que le site Internet était davantage nourri avait effectivement été communiqué au Conseil municipal.

La Présidente précise encore qu'avec l'existence de ce nouvel outil, le suivi des motions n'a pas été remis à l'ordre du jour du bureau, pour éviter un doublon. Par ailleurs, puisqu'il appartient au Conseil administratif de décider la mesure dans laquelle il veut mettre en œuvre une motion que le Conseil municipal a votée, le suivi du traitement des motions revient, quant à lui, à chaque groupe ou chaque motionnaire.

Mme Gache quitte la séance à 00h04.

7.3 Bande cyclable au chemin Naville

Mme Déruaz-Lombard s'inquiète pour les élèves qui vont à vélo au collège Claparède. La bande cyclable jaune est de moins en moins visible. Les élèves ont peur, les voitures respectent peu la ligne, d'autant plus qu'elle est effacée. Ils ont tendance à rouler si près du trottoir que les pédales de leurs vélos sont usées. Mme Déruaz-Lombard invite le Conseil administratif à repeindre la ligne jaune, pour qu'ils se sentent en sécurité. Il s'agit d'un chemin relativement sombre, en raison des arbres, et qui est fortement emprunté par les élèves.

M. Gross transmettra la demande aux services concernés.

M. Wuarin suggérerait même de peindre en rouge ce tronçon cyclable, pour rejoindre les conseils de *La Tribune* de ce jour et le rendre encore plus visible.

7.4 « La chasse en musique »

Concernant « La chasse en musique » qui se déroulera le 12 octobre, M. Wuarin, aussi mélomane qu'il soit, s'étonne qu'une commune tienne un événement qui cherche presque à glorifier une pratique qui est pourtant interdite sur le canton de Genève depuis 1974. Il souhaite savoir dans quel contexte cette décision a été prise.

Mme Garcia Bedetti croit savoir que manger de la chasse n'est pas encore interdit. On peut en acheter au magasin et en déguster au restaurant. La Commune a été contactée par Christophe Sturzenegger, qui a proposé ce thème pour un dîner-concert du quatuor Byron. La Commune a trouvé cette proposition sympathique. Mme Garcia Bedetti imagine que ceux qui ne veulent pas manger de la chasse ne viendront pas à cet événement. Mais tout le monde n'est pas végan. Elle-même apprécie manger de la chasse.

7.5 Plans financiers

Lorsque M. Wuarin regarde les plans financiers, il ne peut s'empêcher de se poser deux questions. La première concerne les placements. Depuis un certain temps maintenant, la Commune a des dizaines de millions de francs en compte. M. Wuarin souhaite savoir comment cet argent a été géré. Quand les taux sont montés, la Commune en a-t-elle profité ? Sa deuxième interrogation se rapporte à la gestion par le Conseil administratif des emprunts à venir.

M. Wuarin a été étonné de constater que, dans les projections, un taux d'emprunt de 2% était escompté, alors qu'aujourd'hui, les communes empruntent à 0,6% ou 0,7% sur le marché obligataire.

M. Gross explique que la Commune effectue des placements à terme fixe sur la trésorerie disponible, en gardant un fonds de roulement d'environ CHF 10 millions pour parer aux paiements éventuels. L'argent est placé sur un horizon d'un à six mois – la Commune a tendance à raccourcir la durée puisque, en raison des investissements, le disponible se rétrécit comme peau de chagrin.

Mme Bisanti et M. Urfer quittent la séance à 00h08.

Concernant les emprunts, M. Gross signale que, lors d'une réunion en début d'année avec M. Teles et l'administration, il est apparu qu'il n'était pas opportun d'emprunter cette année déjà, au vu des liquidités disponibles et du rythme des investissements. Des points de situation trimestriels ont lieu. Actuellement, les besoins en investissements sont couverts en tout cas pour le début 2025. L'emprunt interviendrait plutôt fin 2025. Quant au taux de 2%, il n'est effectivement plus d'actualité et pourra être mis à jour.

M. Wuarin demande si le Conseil administratif garde l'option d'émissions obligataires ou s'il s'oriente uniquement sur les emprunts bancaires, sachant que les délibérations votées par le Conseil municipal mentionnent systématiquement les emprunts bancaires.

M. Gross répond que les émissions obligataires (*green bonds* ou autres) font partie des options à mettre sur la table pour emprunter dans les meilleures conditions le moment venu. Il conviendra également de discuter de la taille de l'enveloppe : s'agira-t-il de faire un emprunt obligataire et lever en une seule fois les CHF 80 million, ou d'emprunter par projet ? Le Conseil administratif discutera de ces stratégies avec la Commission Finances et contrôle de gestion en temps opportun, pour choisir la meilleure option.

Mme Garcia Bedetti signale que, lorsque la Commune avait emprunté pour l'acquisition de la parcelle de la Bessonnette, elle l'avait fait à un taux inférieur à 1%, et cela en 2018.

7.6 Compagnie des sapeurs-pompiers

M. Messerli regrette de ne pouvoir poser sa question qu'à 00h10, alors que la moitié des membres du Conseil municipal ont déjà quitté la séance, au vu de l'heure tardive. Il suppose que cet horaire s'explique par une question de gestion du temps de parole et d'avancée de la discussion sur la première délibération proposée par le Conseil administratif. Il souhaite revenir sur le sujet des pompiers – il aurait préféré pouvoir poser la question quand ce sujet a été abordé en début de séance par le Conseil administratif. Les constats de situations très préoccupantes – ce sont les mots utilisés par M. le Conseiller administratif – arrivent un peu tard. M. Karr a la charge du dicastère du feu depuis longtemps. Il est régulièrement invité à des événements de la

compagnie des sapeurs-pompiers. Et au mois de juin, ces problèmes apparaissent tout à coup. M. Messerli comprend qu'actuellement, la compagnie est moribonde.

M. Messerli regrette que les situations soient apparues de cette manière et que, une fois de plus, la commune de Chêne-Bougeries est mise en exergue sur les manchettes de *La Tribune*.

La Présidente constate que M. Karr ne souhaite pas apporter de commentaires. Concernant la gestion de la séance, c'est la deuxième séance du Conseil municipal qu'elle préside, mais lors de la précédente déjà, et ce soir encore, elle a rappelé que les prises de parole se font dans l'ordre dans lequel elles sont demandées – même si, de temps à autres, de petits aménagements sont possibles pour la fluidité de la compréhension des échanges et pour la lisibilité du procès-verbal – et elle a invité les chefs de groupe à lever la main les premiers, dans l'objectif que les prises de parole soient travaillées en amont et rendues plus concises, ce qui permettrait d'arriver au vote plus rapidement. Il faudrait un effort collectif. La Présidente ne pense pas que son rôle soit de censurer et d'empêcher les prises de parole. En revanche, elle invite les membres du Conseil municipal à travailler en groupe et à avoir parfois des prises de position communes, ce qui ferait gagner du temps.

M. Antoine Locher revient à la compagnie des sapeurs-pompiers. Il prend acte du fait que le Conseiller administratif, qui est en charge des pompiers depuis treize ans, n'a visiblement pas assuré son rôle de surveillance, ce qui conduit à cette situation dramatique dans laquelle Chêne-Bougeries n'a actuellement plus de service communal du feu pour protéger sa population. M. Antoine Locher déplore également la situation des personnes concernées, qui donnent beaucoup de leur temps pour la Commune, pour protéger la population, et qui sont jetées en pâture à la presse. Il a lu encore l'article de ce jour et il n'aimerait pas être à la place du Commandant ad intérim. Il souhaite obtenir des réponses non pas sur le fond, c'est-à-dire sur qui a raison et qui a tort, mais sur les raisons pour lesquelles l'on en arrive, après treize ans de supervision, à une aussi grosse affaire qui apparaît du jour au lendemain et qui fait de la Compagnie 21 les délices de la presse et la risée des compagnies du canton. M. Antoine Locher ne comprend pas comment cela est possible. Il s'agit de la compagnie de la Commune. On est censé pouvoir la voir en exercice, se rendre dans la caserne. Il trouve cette situation dramatique.

M. Karr indique que M. Antoine Locher aura une partie des réponses à ses questions lorsqu'il lira le rapport d'audit opérationnel qui sera envoyé très prochainement aux membres du Conseil municipal. Ce qu'il peut dire, c'est que la situation s'est dégradée assez rapidement, sur une période de dix à douze mois environ, avec un certain nombre de faits qui sont apparus et qui n'étaient pas connus auparavant. Le Conseil administratif n'a jeté personne en pâture. Du reste, il lui est beaucoup reproché de ne pas avoir suffisamment communiqué sur cette crise. S'il ne l'a pas fait, c'est parce que des procédures sont en cours, d'une part, et qu'il ne veut pas exposer les uns ou les autres, d'autre part – il a été d'une prudence extrême pour préserver l'identité et les rôles des personnes concernées. Le Conseil administratif a commencé à parler de la situation de la compagnie aux alentours de mi-2023. La crise a éclaté dans les contours qu'on connaît aujourd'hui à partir de juin 2024. Il y a eu un crescendo, avec des faits qui se sont accumulés et qui ont pris, entre le 30 avril et le 5 juin 2024, des proportions qui sont celles dont le Conseil municipal entend parler aujourd'hui. La situation est très délicate.

M. Karr assure que le Conseil administratif a conscience de la souffrance des membres de la compagnie. Il a toujours eu à cœur de préserver l'intégrité du service communal du feu et de la Compagnie 21 et de défendre la possibilité pour la Commune d'avoir une compagnie autonome.

M. Karr y a veillé tout au long, à travers les différents commandants. Malheureusement, quelques dysfonctionnements ont pris de l'ampleur. Il souligne que le Conseil administratif veille à ce que la sécurité de la population soit assurée en tout temps. Les arrangements avec le

SIS sont issus d'une démarche proactive de la Commune. Les contacts avec le groupement SIS, sa présidente, le commandant, sont réguliers. Le dialogue est permanent. De plus, le Conseil administratif a toujours à cœur d'avoir un service communal du feu, et Chêne-Bougeries en aura un. Il se trouve que des décisions de justice sont intervenues et ont brutalement dégradé une deuxième fois la situation, en imposant des réintégrations qui étaient problématiques pour neuf personnes, lesquelles ont décidé de donner leur congé temporairement. M. Karr en dira plus aux membres du Conseil municipal dans un autre cadre. Il est bien conscient que le Conseil administratif est sujet à la surveillance du Conseil municipal par rapport à ces activités. Si le Conseil administratif a choisi de lui envoyer le rapport d'audit, c'est bien pour lui rendre des comptes et pour qu'il sache une partie de ce qui a été constaté – étant précisé que d'autres choses, qui ne figurent pas dans l'audit, sont problématiques.

7.7 Bâches vertes

La question de M. William Locher porte sur les bâches vertes, que la Commune traque actuellement. Il avait déjà remarqué, il y a longtemps, les bâches vertes entre le 10 chemin du Villaret et la Voie verte, mais il les a encore vues lors de l'inauguration de « La Maison de Tara ». Il souhaite savoir si la Commune entend les supprimer, sachant qu'elle demande aux privés de le faire.

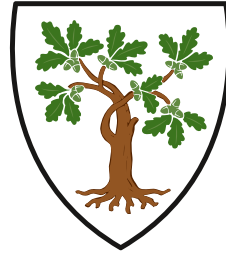
M. Karr confirme que ces bâches seront enlevées. Il va de soi que la Commune ne fera pas le contraire de ce qu'elle demande aux communiens. Mais s'il existe un contexte dans lequel une bâche verte serait potentiellement justifiée sur le territoire communal, M. Karr considère que ce serait pour protéger la sphère privée de personnes en fin de vie, à proximité d'un lieu extrêmement passant. Ce n'est pas une justification pour que cette bâche y reste à terme, mais pour qu'elle y soit le temps que les plantations aient poussé et qu'un peu d'intimité soit permise à ces personnes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 00h21.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. JULLIER-SAKKAL

La Présidente
du Conseil municipal
F. LAMBERT

Annexe : Présentation du projet de budget communal 2025



CHÊNE-BOUGERIES

Présentation du projet de budget 2025

Orientations budgétaires 2025

❖ N30 : CHARGES DU PERSONNEL

Allocation de vie chère pour les collaborateurs 1.5 %

Création de 7.7 EPT

❖ N31 : CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

BÂTIMENTS - Continuité des entretiens des bâtiments administratifs

❖ N 34 CHARGES FINANCIERES

Entretien des bâtiments du patrimoine financier



Orientations budgétaires 2025

❖ N36 : CHARGES DE TRANSFERT

Amélioration des prestations du parascolaire

Continuité dans les subventions aux ménages (Rénovation thermique, climat, mobilité douce)

❖ N38 : CHARGES EXTRAORDINAIRES

Amortissement complémentaire du Fond intercommunal (FIDU) 2023

❖ N40 : REVENUS FISCAUX

Les revenus fiscaux présentent une augmentation de 8.7% par rapport au budget 2024



Comparatif des budgets 2024 et 2025

	<u>Budget 2024</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Ecart</u> <u>B2025-B2024</u>
Charges :	79'887'582	83'023'235	3'135'653
Recettes :	86'270'736	93'356'164	7'085'428
Excédent de revenus :	6'383'154	10'332'929	3'949'775



Charges légalement incompressibles

Désignation	Budget 2024	Budget 2025	Ecart en % B2025-B2024
Péréquation financière	21'167'421	20'070'813	-5.18%
Parascolaire	3'328'907	3'999'978	20.16%
EVE Nouveau Prieuré	2'162'120	2'440'842	12.89%
EVE Challendin	943'714	1'735'611	83.91%
EVE Rigaud	1'369'889	1'415'639	3.34%
EVE Vallon	817'138	1'380'759	68.98%
CSSM	1'656'977	1'660'823	0.23%
Groupement SIS	882'145	1'007'469	14.21%
FAS'e	894'600	987'946	10.43%
SIACG	370'553	390'428	5.36%
ORPC Seymaz	198'077	225'705	13.95%
Cotisation ACG	62'000	63'500	2.42%
Total	33'853'541	35'379'513	1'525'972

Total des subventions crèches = CHF 6'972'851



Budget par nature «charges»

Nature	Désignation du compte	Solde au 31.12.2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecart en % B2025-B2024
3	CHARGES	68'973'614	79'887'582	83'023'235	4%
30	Charges de personnel	12'525'724	14'086'248	14'734'351	5%
31	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	10'372'065	12'498'640	14'031'497	12%
33	Amortissements du patrimoine administratif	3'809'774	6'436'404	6'577'415	2%
34	Charges financières	2'474'128	2'273'800	3'079'135	35%
36	Charges de transfert	39'020'055	43'694'624	43'797'705	0%
366	<i>Amortissements des subventions d'investissements</i>	59'633	60'751	86'091	42%
38	Charges extraordinaires (amortissements complémentaires)	771'867	897'866	803'132	-11%

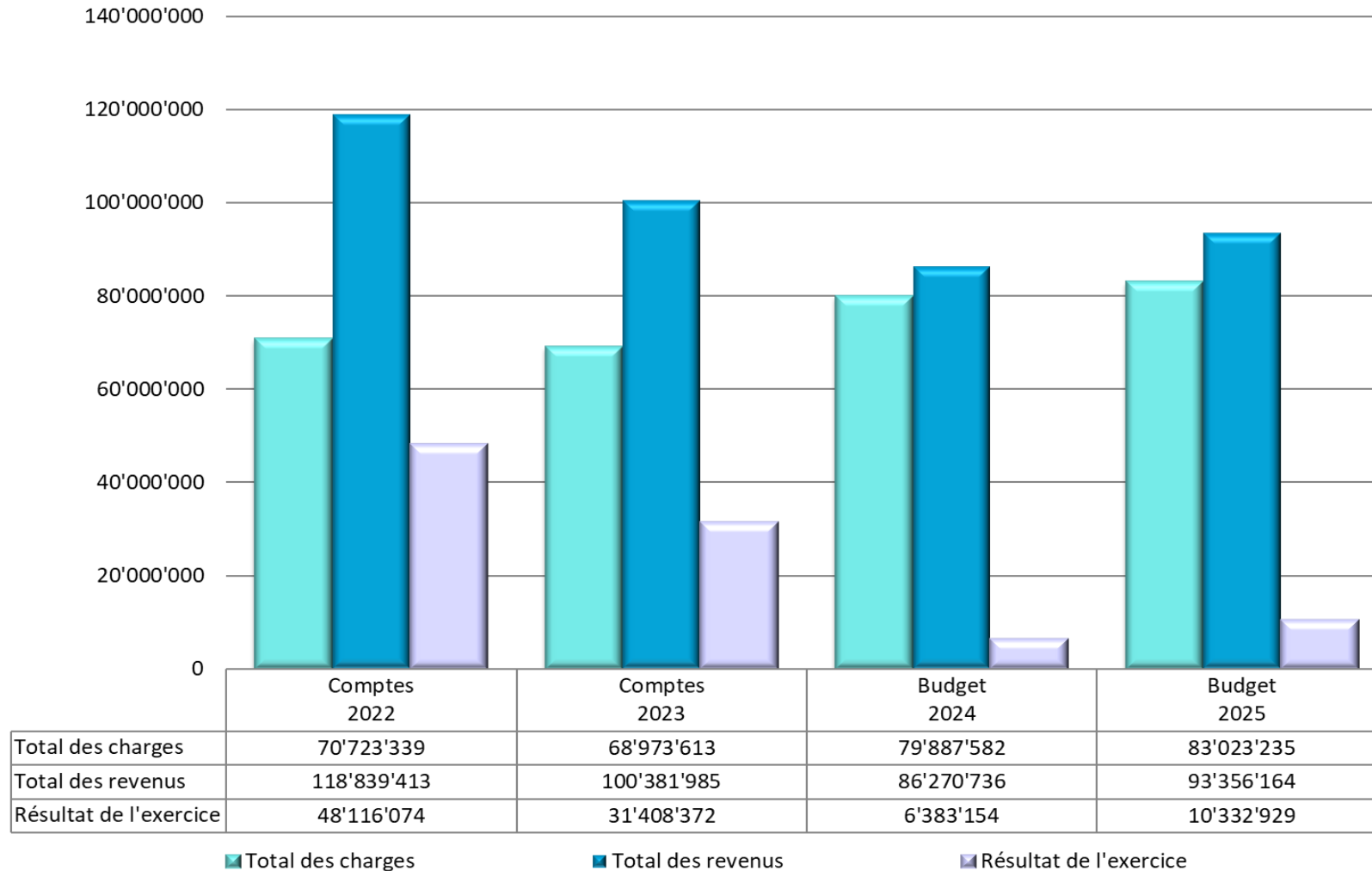


Budget par nature «revenus» et Résultat

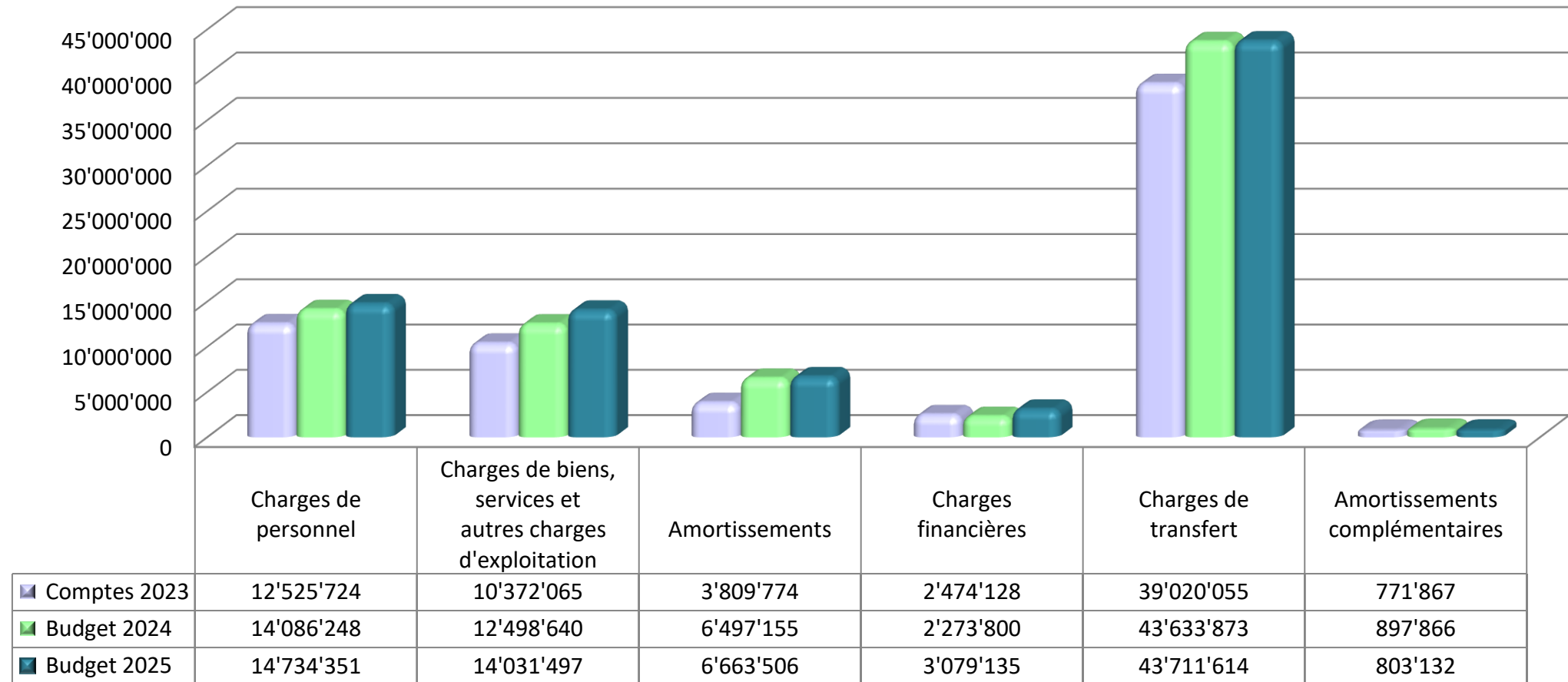
Nature	Désignation du compte	Solde au 31.12.2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecart en % B2025-B2024
4	REVENUS	100'381'985	86'270'736	91'456'164	8%
40	Revenus fiscaux	65'445'288	79'887'745	86'763'635	9%
42	Taxes	1'150'600	1'002'600	959'140	-4%
43	Revenus divers	27'500	27'500	27'500	0%
44	Revenus financiers	4'657'903	4'624'489	4'804'216	4%
46	Revenus de transfert	781'409	728'402	801'673	10%
	TOTAL CHARGES	68'973'614	79'887'582	82'090'934	4%
	TOTAL REVENUS	100'381'985	86'270'736	93'356'164	8%
	RESULTAT	-31'408'371	-6'383'154	-10'332'929	62%



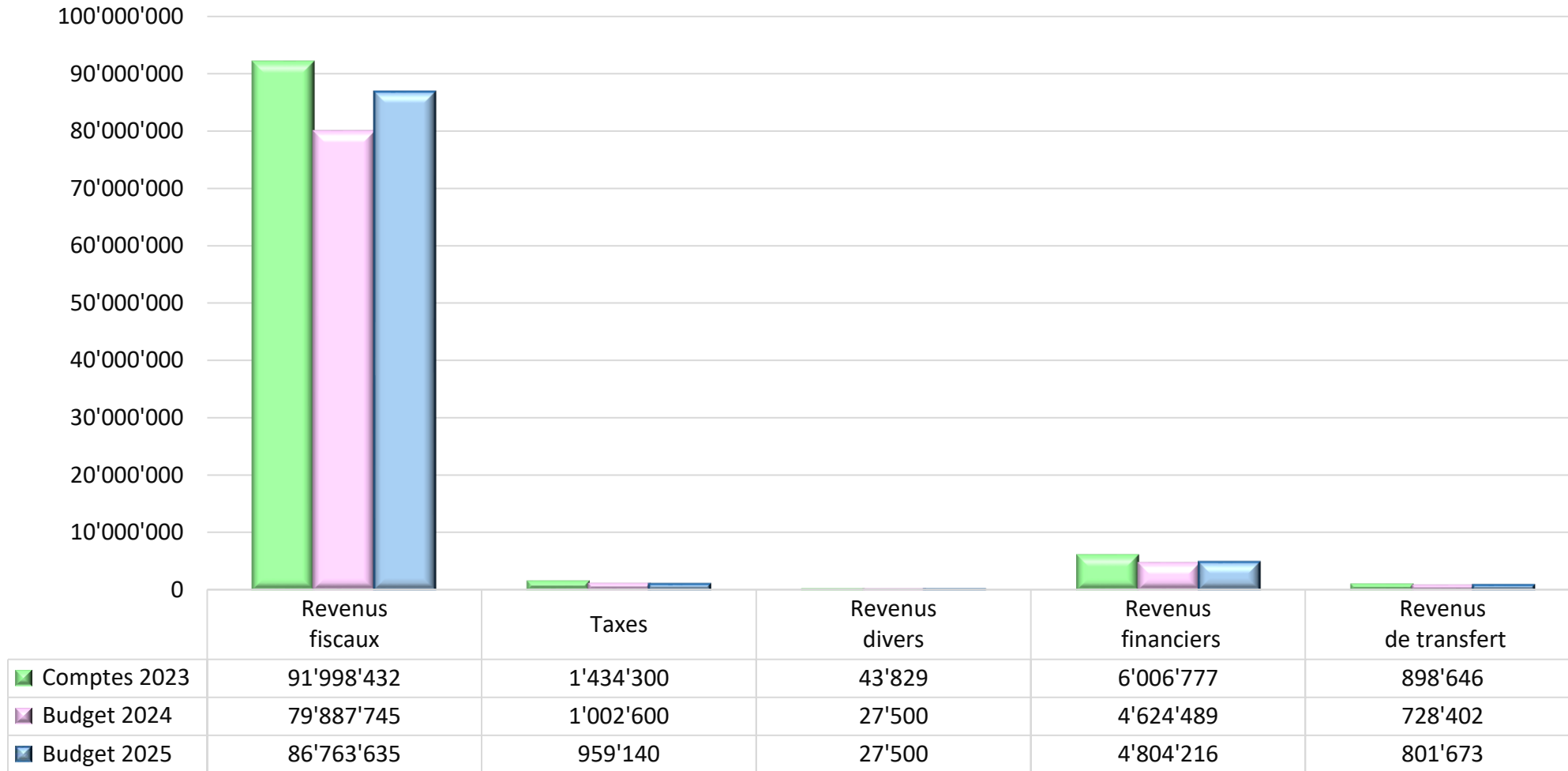
Evolution des charges-revenus



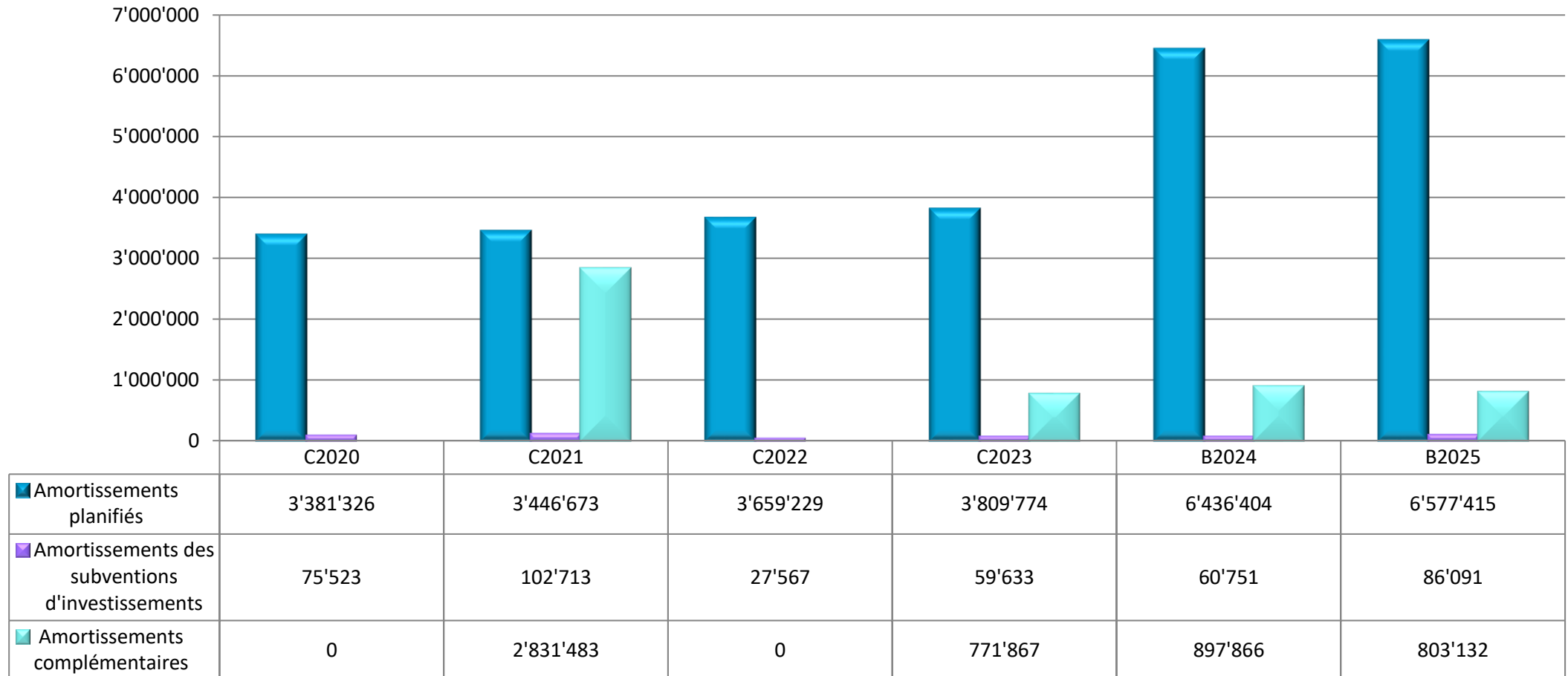
Graphique de comparaison «charges»



Graphique de comparaison «revenus»



Amortissements du patrimoine administratif

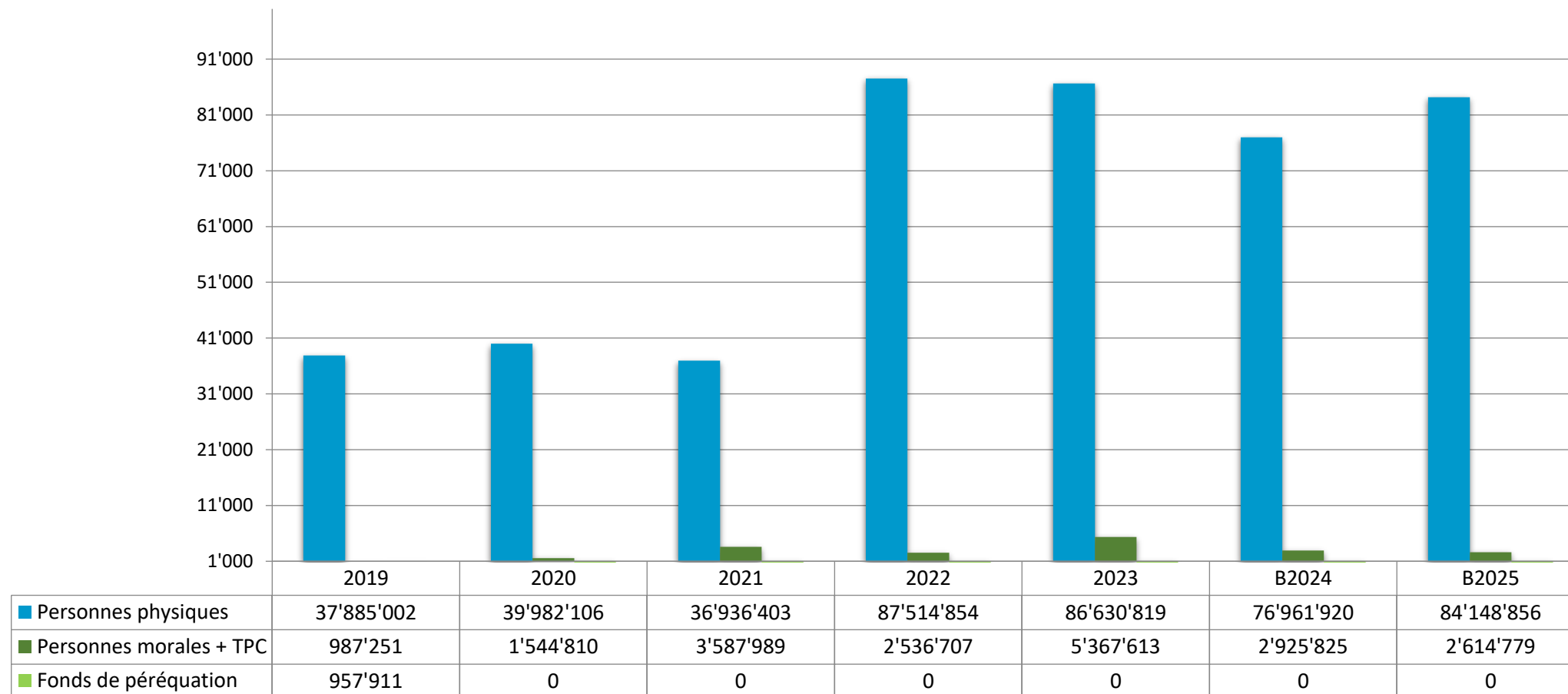


Estimations fiscales

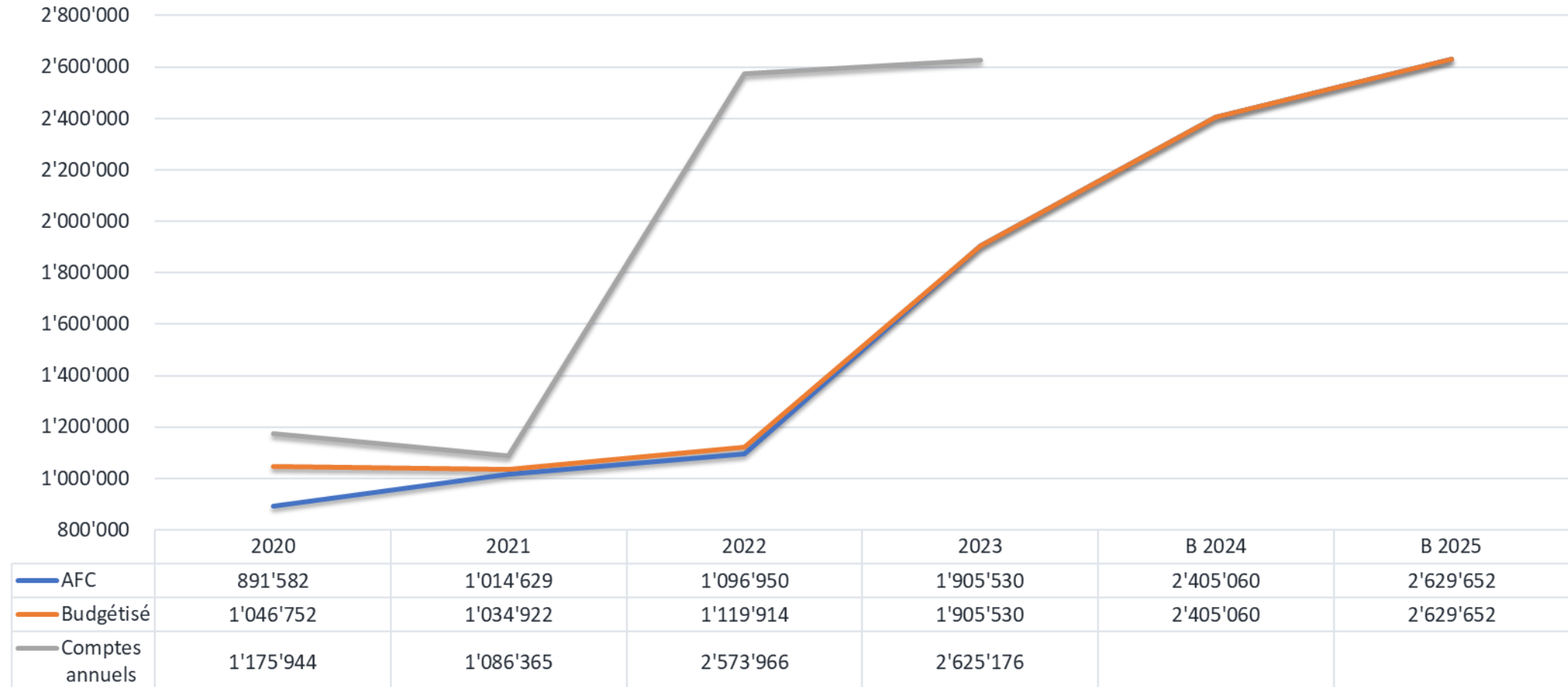
	<u>Budget 2024</u>	<u>Budget 2025</u>
	-	-
Recettes "personnes physiques"	76'961'920	84'148'856
Recettes personnes morales	2'925'825	2'614'779
TOTAL DES RECETTES FISCALES	79'887'745	86'763'635



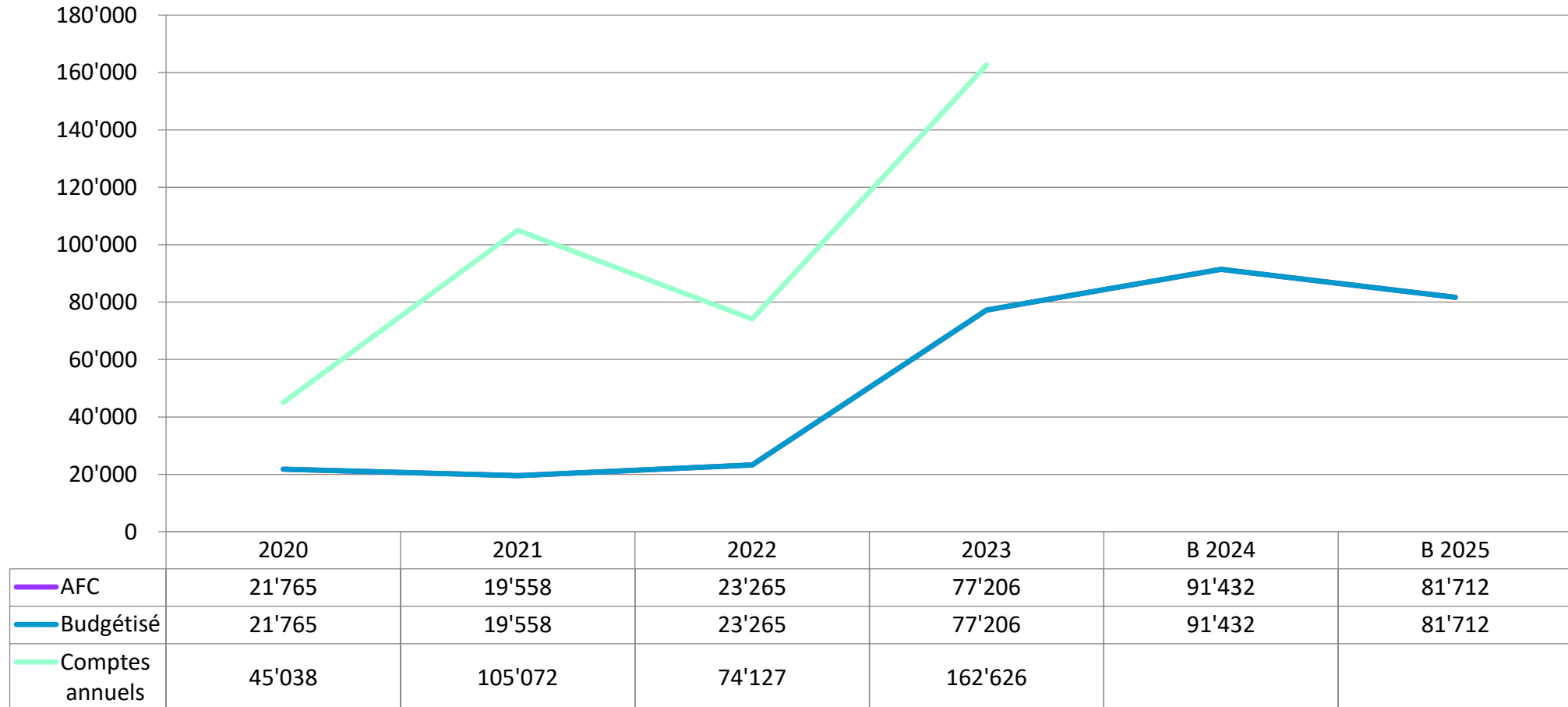
Structure des principales recettes fiscales



« Personnes physiques » - Evolution du centime



« Personnes morales » - Evolution du centime



Procédure d'adoption du budget 2025

Lundi 7 octobre

**Commission des Finances :
Présentation et discussion**

(Jeudi 31 octobre

Commission des Finances)

Jeudi 7 novembre

**Commission des Finances :
Discussion et préavis**

Jeudi 21 novembre

**Séance du Conseil Municipal :
Vote du budget 2025**

